

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU COLLÈGE

SÉANCE DU
LUNDI 23 OCTOBRE 2017

ORDRE DU JOUR

1. Délibération du compte rendu de la séance du 12 juin
2. Informations du Président
3. Point sur l'OFIS, composition du CIS et recrutement du directeur (Olivier Le Gall)
4. Présentation du processus vague E – Présentation pour délibération des référentiels
5. Politique Voyages – indemnités des experts – Statuts des CMS
6. Point de la commission d'accréditation à l'international

MEMBRES DU COLLÈGE

Présents

Michel Cosnard (Président)

Constantina Bacalexi, Gérard Berry, Yves Le Bissonnais, Claire Bonithon-Kopp, Michel Bodzemir, Fabienne Comte, Fiona Crozier, Caty Duykaerts, Loris Gaudin, Danièle Grosheny, Jacques Groperrin, Jean-Marc Heintz, Eliane Kotler, Rafael Llavori, Jean-Michel Plane, Thierry Ponchon, Denise Pumain, Pascale Saint-Cyr.

Excusés

Claude Bertrand, Christine Boeglin, Gilberte Chambaud, Michel Grégoire, Hélène Kirchner, Valérie Mazza, Rémy Mosseri

INVITES PERMANENTS

Thierry Bédouin, Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glaudes, Michel Robert, François Pernot, Frédérique Sachwald, Annie Vinter

1. DELIBERATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUIN

Michel COSNARD, président:

Nous allons commencer par la délibération du compte rendu de la séance du 12 juin avant de passer aux informations du Président. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce compte rendu ?

Denise PUMAIN :

Une toute petite faute d'orthographe, page 8, il manque un « e » à AERES.

Michel COSNARD, président :

Pas d'autres questions ? Pas d'autres demandes de modifications ? Donc, je vais mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité, Merci.

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Michel COSNARD, président :

Quelques points d'information. Tout d'abord, un point d'information concernant la composition du collège lui-même. Il y a actuellement trois sièges vacants au Collège par démission des titulaires :

- Madame Sandrine DOUCET, députée, qui ne s'est pas présentée aux dernières élections. Elle n'est plus députée. Nous avons saisi le Ministère, qui a lui-même saisi la Commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale. Nous sommes en attente de la nomination de la personne qui remplacera Madame Sandrine Doucet.
- Anne FRAQUET est une représentante étudiante. Nous attendons la proposition et la nomination. La DGEIP a été saisie sur le remplacement de Madame FRAQUET.
- Laurent MALLIER, qui ne peut pas être présent le lundi après-midi puisqu'il y a des réunions systématiques dans son entreprise. Il nous a aussi envoyé une lettre de démission. Là encore, j'ai saisi la DGRI pour la nomination d'un remplaçant.

Ces nominations mettent beaucoup de temps, mais j'espère que pour la prochaine réunion du collège, nous serons au complet.

Deuxième point d'information. Comme vous le savez, dans le cadre de l'extension du Hcéres et de la création du département Ofis, dont nous allons parler dans le prochain point de l'ordre du jour donc je n'y reviens pas, nous avons obtenu la possibilité de louer les locaux du premier étage. Je vous rappelle que ce bâtiment est composé de huit étages. Nous louons des étages trois à huit. Le deuxième étage du bâtiment est loué par une entreprise de travail temporaire, je crois. Le premier étage était vacant. Nous avons décidé de le louer. Le bail a été signé au début du mois d'octobre. Nous ferons une sous-location à la direction de l'Université Sorbonne Paris Cité. 60 % seront occupés par le siège de l'Université Sorbonne Paris Cité et 40 % par le Hcéres. Il n'est pas encore complètement clair de savoir qui occupera les locaux du premier étage pour le Hcéres. France Domaine a signé le bail pour le Hcéres. Par contre, nous aurons un contrat direct de sous-location avec USPC. C'est un bâtiment neuf, qui n'a jamais été occupé. Nous louons un plateau nu. Il faut cloisonner le plateau. Nous sommes dans la période de l'appel pour trouver des entreprises pour tout ce qui concerne le cloisonnement, l'électricité et les réseaux informatiques. Nous espérons emménager fin janvier 2018.

Troisième point d'information, c'est un peu en désordre, je m'en excuse. Cette semaine, le CIEP, en partenariat avec la CTI et le Hcéres, organise l'Assemblée générale de l'ENQA à Sèvres, dans les locaux du CIEP. L'Assemblée générale sera organisée les 26 et 27 octobre. Le 25 après-midi, le CIEP, la CTI, le Hcéres et la CCNIUT, co-organisent une

après-midi de présentation du système d'assurance qualité français et une présentation assez générale du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche français, à destination des participants de l'AG de l'ENQA.

Quatrième point. Comme vous le savez, nous lançons, actuellement, l'évaluation de la vague E. La vague E, ce sont les établissements de la couronne parisienne, plus le Nord de la France. Annie Vinter présentera plus tard l'ensemble des établissements composant la vague. La vague E, ce sont les établissements de la COMUE Paris-Saclay, Paris Est, Paris Seine, Paris-Lumière et Lille. Ce sont cinq COMUE, avec dans ces COMUE, des établissements plus ou moins avancés dans un processus de fusion. Je crois que trois universités lilloises fusionnent au 1er janvier 2018. Il y a aussi un processus de fusion engagé à Marne-la-Vallée, entre l'Université de Marne-la-Vallée, une école d'ingénieur et une école d'architecture, et l'IFSTAR. C'est une fusion très particulière parce qu'elle va regrouper une université, un EPST, l'IFSTAR, une école d'architecture et une école d'ingénieur de la Chambre de commerce. C'est la première fois que ce type de fusion s'opère. La fusion est prévue le 1er janvier 2019.

En ce qui concerne Hauts-de-France, vous savez que la région Hauts-de-France résulte de la fusion de la région du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie. Ces deux régions étaient dans des vagues différentes au préalable. La Picardie était dans la vague C. Les établissements de la région Picardie ont été évalués lors de la vague C, donc ils ne seront pas réévalués en vague E.

Nous sommes en lancement de cette vague d'évaluation. Il y a eu deux réunions d'information dans nos locaux où nous avons rassemblé les équipes dirigeantes, les présidents et vice-présidents de l'ensemble des établissements composant cette vague. Nous avons eu deux demi-journées qui se sont très bien passées. Nous aurons des réunions sur site fin novembre et début décembre.

J'ai demandé que vous soit mis sur table, un point sur les activités internationales du département Europe et international. Est-ce que cela a été mis sur table ? Non. On vous la transmettra. Je vous en donne lecture. Comme nous avons assez peu de temps pour parler d'Europe et International et qu'il y a beaucoup d'activités qui sont faites dans ce cadre-là, je souhaitais que vous en ayez un point depuis la dernière réunion. Nous sommes toujours dans le dispositif d'évaluation d'un certain nombre de Centres d'excellence africains. Ce sont des Masters mis en place et financés par la Banque mondiale dans l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. Il y a une cinquantaine de Masters dans de nombreuses disciplines. La Banque mondiale a demandé qu'une fois la phase de mise en route de ces Masters, ils soient évalués par une agence qualité, reconnue internationalement. Nous avons été choisis. Il peut y avoir plusieurs Masters dans un centre. Il y a un peu moins d'une vingtaine de Centre d'excellence francophone et des Centres d'excellence anglophone.

François PERNOT :

Nous avons évalué un Master au Togo et nous allons évaluer deux Masters au Bénin. Pour le Togo, il s'agit d'un Master qui dépend de l'université du Togo. C'est un Master en sciences aviaires. Au Bénin, les Instituts sont très autonomes. Il dépend, normalement, de l'université d'Abomey. C'est un Institut en sciences mathématiques appliquées, qui se trouve au nord, à une heure de route.

Michel COSNARD, président :

Pour le Vietnam, nous avons pris des décisions d'accréditations de quatre établissements, l'Institut polytechnique de Hanoï, l'Ecole supérieure de génie civil de Hanoï, l'Institut polytechnique de Danang, et l'Institut polytechnique de Ho Chi Minh-Ville. J'étais, moi-même, la semaine dernière au Vietnam pour remettre les diplômes d'accréditation à ces quatre établissements, ce qui était une première pour le Vietnam.

Ce matin, nous avons réuni la Commission d'accréditation pour l'Université Technologique du Costa Rica.

Deux projets européens ont été retenus, dans lesquels le Hcéres est impliqué, dont :

- le projet appelé C3QA, évaluation du niveau D et rapprochement vers le système européen pour les pays suivants : Arménie, Ukraine, Mongolie et le Kazakhstan.
- le projet TLQAA +, appui au développement de l'agence d'assurance qualité au Liban.

En ce qui concerne les projets futurs, le Liban avec la demande d'évaluation Institutionnelle et d'accréditation Institutionnelle de plusieurs universités libanaises. Pour l'instant, nous avons signé avec l'Université publique libanaise et l'université islamique du Liban. Je dois signer, début novembre, le contrat d'évaluation de l'Université ScholTech à Moscou, ainsi que l'évaluation de leur école doctorale, ce qu'ils appellent *PhD Program*. Nous avons signé l'évaluation de deux programmes de la Faculté de droit et de sciences politiques de la *King South University* en Arabie Saoudite.

Plus près de nous, au Luxembourg, l'évaluation de deux établissements d'enseignement supérieur spécialisé :

- le BBI Luxembourg - ne me demandez pas ce que veut dire BBI, ce n'est pas écrit,
- un *Bachelor degree in international hospitality and tourism management*, et *United Business Institute*. C'est une formation qui s'appelle *Bachelor in business Studies*.

Nous avons été impliqués dans un certain nombre d'appels à projets, dont l'un conduit par l'AFD, l'association francophone de développement :

- un pour une assistance technique au développement du CNAM au Liban,
- un autre en appui au renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche au Sud, en lien avec l'expertise française sur le champ de l'assurance qualité.

Nous faisons aussi partie d'un projet Erasmus + en Ukraine au début 2018, développement d'un système d'assurance qualité dans le pays, ainsi qu'un grand projet Erasmus + piloté par EQAR. Le but est de créer une base de données regroupant tous les rapports d'évaluation des agences européennes listées dans le registre EQAR. C'est un très gros projet. Nous allons apporter nos rapports d'évaluation à EQAR.

Je pense que je vous ai à peu près tout dit. Vous voyez qu'il y a un développement très important à l'international et une très forte demande. Je dois vous dire que nous n'avons pas de VRP ou de business développeur à l'international. Tous ces projets sont, très souvent, des sollicitations des établissements ou des partenaires du Hcéres, ce qui nous conduit à renforcer le département Europe et International. On n'accepte pas tout. Il y a des projets que nous refusons lorsque nous ne sommes pas en mesure de le faire. Je rappelle, pour mémoire, qu'à chaque fois, ces projets sont financés soit par les Institutions, soit par les pays correspondants. Il n'y a pas d'argent de la subvention du gouvernement français impliqué dans ces projets.

Pour conclure sur ce sujet, un certain nombre de ces projets ou de ces contrats d'évaluation sont à l'initiative des ambassades de France. On s'aperçoit que cette question de l'évaluation, c'est un moyen de renforcer l'influence ou la présence française dans les pays en question, très souvent en lien avec la francophonie. Typiquement, sur le Vietnam, les universités technologiques qui ont été évaluées, faisaient toutes partie d'un programme de formation d'ingénieurs, dont les formations sont évaluées par la CTI. C'est un programme francophone de formation d'ingénieurs.

Voilà le point que je voulais faire sur l'international. Je m'excuse, c'est un peu rapide. Une note a été rédigée à ma demande, elle vous sera transmise, ce qui vous permettra d'avoir accès aux informations. N'hésitez pas à recontacter François PERNOT ou moi-même, si vous voulez avoir plus d'informations sur tel ou tel projet. Frédérique SACHWALD ne peut malheureusement pas être avec nous aujourd'hui. Je reporte le point sur le COS à la prochaine réunion du collège.

Voilà les points d'information que je voulais vous laisser. Est-ce qu'il y a des questions sur tous ces points ?

Jean-Michel PLANE :

Je trouve cela bien que des pays fassent appel au Hcéres. C'est un signal positif. Nos procédures sont simples et lisibles. Je trouve cela très positif.

Michel COSNARD, président :

C'est tout à fait ma perception. Pour nous, il y a deux points. Le premier point et peut-être le plus important, c'est d'aller voir ce qui se passe ailleurs. C'est vraiment très intéressant de comprendre le système d'enseignement supérieur et de recherche des pays. Je connaissais très mal le Vietnam. Je dois dire que c'est très intéressant de voir comment ce pays s'est organisé dans son système d'enseignement supérieur et de recherche. Ce matin, nous avons vu le Costa Rica. Là aussi, c'est vraiment très intéressant. C'est aussi très intéressant de rencontrer les personnes en charge de l'évaluation et de l'assurance qualité dans ces pays.

Le deuxième point, en ce qui concerne les réseaux ou les projets européens, c'est de travailler en relation avec les autres agences qualité en Europe au sens large, dans l'Europe de Bologne, puisque nous avons parlé de l'Ukraine et du Kazakhstan, et avec nos partenaires proches dont certaines agences sont autour de la table.

Jean-Michel PLANE :

J'ai une petite question très courte. Ces Masters d'excellence, on est plutôt au bout du processus ou c'est quelque chose qui va se développer, en Afrique particulièrement, même partout. C'est surtout une expérimentation. J'interviens régulièrement au Bénin et au Togo et je n'en ai pas entendu parler, mais c'est vrai que ce sont des disciplines éloignées de la mienne.

François PERNOT :

En l'occurrence, pour les 46 CEA et les Masters à l'intérieur de ces CEA (Centre d'Excellence Africain), on est à la fin de la première étape du processus d'aide de la Banque mondiale. Normalement, l'aide de la Banque mondiale pour les premiers qui ont commencé, devrait se terminer l'an prochain. L'idée, du côté de la Banque mondiale, est de voir comment ces Centres d'excellence et les formations à l'intérieur de ces Centres d'excellence peuvent continuer sans une aide ultérieure de la Banque mondiale, ou s'il faut continuer de les appuyer. C'est une des données que l'on nous a demandé de regarder également, au-delà de l'évaluation de la qualité de la formation. C'est la soutenabilité à terme qui nous a été demandée. J'ai eu une réunion avec les représentants de la Banque mondiale, il y a très peu de temps. La Banque mondiale envisage de continuer à apporter une aide à ces Centres d'excellence de manière relativement systématique.

Jean-Michel PLANE :

Est-ce qu'il peut être envisagé une extension à des programmes doctoraux ou est-ce que cela se limite à des Masters ?

François PERNOT :

On a dit Master parce que ce sont essentiellement des Masters, mais il y a également quelques programmes doctoraux. De mémoire, on a l'UCAD au Sénégal, c'est un

programme de doctoral. Il y a essentiellement des programmes de masters, mais il y a quelques programmes doctoraux.

Jean-Michel PLANE :

Comment sont choisies les disciplines ? Est-ce que les collègues peuvent candidater ? C'est une vraie question.

Michel COSNARD, président :

Il y a eu appel à candidatures sur l'ensemble du continent africain. Je pense qu'il y a un site web qui liste l'ensemble des Masters. Ceux que ce que nous avons vu jusqu'à maintenant étaient essentiellement en sciences et technologies.

François PERNOT :

Ils sont quasiment tous en sciences et technologies, ou en santé.

Jean-Michel PLANE :

Je relève des sciences de gestion. Je suis souvent en Afrique. J'ai beaucoup de collègues impliqués dans des programmes doctoraux et qui dirigent des thèses, mais je n'ai jamais entendu parler de ces programmes d'excellence. Je suis étonné parce qu'ils auraient candidaté.

François PERNOT :

Vous voulez dire candidater pour être centre d'excellence ?

Jean-Michel PLANE :

Pour avoir un financement de la Banque mondiale. Sur des programmes doctoraux, c'est intéressant.

Michel COSNARD, président :

On peut peut-être vous mettre en contact avec quelqu'un qui peut avoir la réponse, Xavier MICHEL.

Michel BOZDEMIR :

Le développement à l'international devient considérable par rapport au début du département. C'est très positif. Je voulais avoir, si c'était possible, une idée de la comptabilité des coûts. Est-ce qu'il y a une politique ? Est-ce qu'il y a des négociations avec les établissements demandeurs ? La rentrée de ces contrats s'inscrit-elle dans notre budget ? Est-ce que vous pouvez nous éclairer quelque peu sur ce problème de comptabilité ?

François PERNOT :

Je peux vous éclairer globalement et la Secrétaire générale pourra peut-être compléter. L'idée de base est que cela ne doit rien coûter, comme le Président l'a rappelé, aux contribuables Français. De toute manière, on fait un devis qui prend en compte, y compris les heures chargées des membres du Hcéres, évaluées en nombre de jours de travail, ainsi que les frais des experts, cela va de soi. Tout ce qui est hôtel, avion, etc., est payé par l'établissement. Là-dessus, a priori, on ne fait pas de bénéfices. Nous ne pouvons pas faire de bénéfices en tant que tel.

Pour répondre en partie à votre question, et je laisserai la Secrétaire générale compléter, bien entendu, tout est listé dans une convention type. C'est très cadré, généralement en deux fois, à mi-terme et à la fin du processus. L'organe récepteur en France, c'est l'agent comptable du ministère puisque nous n'avons pas la personnalité morale qui nous permettrait de recevoir directement les fonds. Pour compléter, le plus dur jusqu'à présent, la plus grosse partie du travail de mon équipe, est de pister les fonds, être sûr

qu'ils ont bien été versés et faire qu'on nous les reverse. Je m'arrête là. Je laisse compléter.

Nelly DUPIN:

Comme l'a dit François, nous avons une difficulté, puisque nous n'avons pas de personnalité morale, donc l'encaissement des recettes est possible, mais selon des dispositifs très clairement identifiés dans la comptabilité publique, qui sont le rétablissement de crédit, l'attribution du produit ou le fonds de concours. Pour les projets européens, nous pouvons facilement faire du fonds de concours. C'est d'ailleurs sur cette ligne que s'appuie l'ensemble des dépenses faites par toute la fonction publique. Nous avons une difficulté plus grande, car s'il existe des dispositifs pour faire des études sur l'utilisation de données exploitées, comme l'OST le fait, il n'y a pas de problème. Nous pouvons faire de l'attribution de produits. Actuellement, nous sommes en train d'essayer d'avoir de l'attribution de produits, en disant que les évaluations à l'international faites par le Hcéres permettent de faire évoluer les pays avec une meilleure pédagogie. C'est de la formation.

Donc, à partir de l'année prochaine, nous devrions pouvoir, plus facilement, percevoir des recettes. La différence entre l'attribution de produit et le rétablissement de crédit, c'est qu'on peut faire du bénéfice, c'est-à-dire que nous ne sommes pas obligés de justifier à l'euro près les dépenses de fonctionnement. Ce qui est notre cas actuellement et ce qui ne nous permet pas d'avoir une grande latitude pour justifier des frais. Cela demande une comptabilité très fine. De plus, quand l'argent arrive au ministère, ils ont beaucoup de mal à le rattacher au BOP du Hcéres. Il faut qu'on simplifie cette procédure, de façon à avoir plus de produits de recettes et d'attributions de produit, de façon à avoir une légère autonomie budgétaire et de la latitude pour choisir les évaluations que nous faisons à l'étranger.

Michel BOZDEMIR :

Si je comprends bien, en attendant, c'est le Conseil qui honore les dépenses et c'est le ministère qui encaisse les recettes.

Nelly DUPIN :

C'est tout à fait ça.

Michel COSNARD, président :

Pour récupérer l'argent, il faut montrer que nous avons dépensé cet argent, c'est-à-dire qu'il faut produire des factures, sinon on n'a pas l'argent.

Nelly DUPIN :

C'est de la comptabilité publique.

Michel COSNARD, président :

C'est une des raisons pour lesquelles il faudra qu'un jour le Hcéres puisse disposer de la personnalité morale. Je pense, qu'à terme, c'est la seule solution. Actuellement, cette notion de rétablissement de crédit n'est absolument pas adaptée aux conventions en question, puisqu'on ne peut récupérer que les dépenses directes, c'est-à-dire celles pour lesquelles il y a une facture. Comme l'a dit Nelly, les personnels qui travaillent à l'international, utilisent des services communs, du secrétariat, le bâtiment, etc. Nous essayons de trouver des dispositifs mieux adaptés. C'est l'attribution de produits, mais c'est extrêmement cadré, soit pour des activités de gestion de données.

Nelly DUPIN :

Pour la gestion et l'exploitation de données.

Michel COSNARD, président :

Ou la formation. Nous en discuterons. Je ne vais pas ouvrir le débat sur cette question puisque les questions budgétaires sont prévues pour la réunion de janvier où nous vous présenterons et ferons voter le budget 2018. Il y aura une présentation de l'exécution du budget 2017 avec des chiffres qui seront peut-être encore partiels puisque janvier 2018 sera un peu juste pour avoir une exécution complète du budget 2017, mais vous aurez une idée du budget. Rappelez-vous, on en a discuté au mois de juin. Il y aura une présentation et un vote du budget 2018. Je ne sais pas ce qui sera pour 2018. Nous n'avons pas encore préparé les chiffres, mais sur 2017, entre OST et International, c'est à peu près 500 000 euros de recettes. Ce n'est pas énorme par rapport aux 18 millions de subventions de l'Etat, mais ce n'est pas non plus quelque chose de minime. Vu le développement, on pourrait, dans quelques années, atteindre le million d'euros.

3. POINT SUR L'OFIS (COMPOSITION DU CIS ET RECRUTEMENT DU DIRECTEUR OLIVIER LE GALL)

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de passer au point suivant de l'ordre du jour. C'est un point sur la mise en œuvre et l'installation de l'Office Français d'Intégrité Scientifique. Je vous rappelle qu'au mois de juin, lors de notre dernière réunion, je vous avais annoncé mon intention de nommer Olivier LE GALL pour présider le Conseil à l'Intégrité Scientifique. C'est un Conseil qui chapeautera les activités d'intégrité sur les questions d'intégrité scientifique au Hcéres, et en particulier, qui aura pour mission de superviser et de piloter le département l'Office Français d'Intégrité Scientifique. J'ai invité Olivier à nous faire une présentation, à l'issue de laquelle, je vous donnerai quelques informations complémentaires. Je remercie Olivier de s'être libéré et d'être parmi nous aujourd'hui.

Olivier LE GALL :

Bonjour. Je vais commencer par me présenter. En effet, je m'appelle Olivier LE Gall, je suis directeur de recherche à l'INRA, spécialisé sur les virus de plantes au départ. C'était le sujet sur lequel j'ai fait ma recherche pendant pas mal d'années. Dans ce contexte-là, quand vous arrivez dans un laboratoire, vous découvrez les pratiques de la communauté scientifique, dont certaines vous étonnent. Vous n'avez jamais trop appris de choses sur l'intégrité et sur la manière de publier des résultats ou de ne pas les publier. C'est votre directeur de thèse qui s'en chargeait, à l'époque. Cela fait partie des choses qui vous étonnent. Je l'ai fait jusqu'en 2006. J'ai dirigé une équipe à un moment donné. J'ai moi-même, sans formation particulière sur l'intégrité, enseigné l'intégrité à mes étudiants. Ensuite, je suis devenu chef du département Santé des plantes et environnement à l'INRA. Il regroupe à peu près un millier de personnes qui ont des activités autour de la santé des plantes et l'environnement, autour des maladies des plantes, surtout en direction scientifique. Il y avait une petite partie RH. Forcément, on découvre quelques pratiques, quelques accidents dans les laboratoires que l'on est obligé de gérer comme on peut, avec un cadrage qui est ce qu'il est, et avec des dégâts dans les laboratoires, qui sont ce qu'ils sont aussi.

Ensuite, début 2013, j'ai pris la Direction générale de l'Institut chargé des affaires scientifiques, délégué de François HOULLIER, qui venait de devenir PDG de l'INRA. A ce titre-là, le Président est l'arbitre ultime bien sûr, mais on devient celui qui instruit les dossiers, y compris quelques dossiers lourds que j'ai eus à traiter dans ce cadre-là, de manquements à l'intégrité en l'occurrence. C'est une période particulière pour l'INRA puisque c'était la période où François HOULLIER avait décidé d'installer un délégué à l'intégrité scientifique dans l'Institut. J'ai pu l'accompagner ou c'est lui qui m'a accompagné. On s'est accompagné mutuellement dans les premières étapes de cette intégration. Mon mandat s'est terminé au 31 décembre dernier, mais le nouveau président m'a demandé de le prolonger pour faire une transition. J'ai terminé ces activités au printemps dernier. J'étais là, les bras ballants. Je crois que c'est pour cela

que j'ai été retenu, pas forcément par Michel, mais par un ensemble de personnes, un processus un peu complexe, pour m'occuper de la mise en place de la préfiguration de cet Ofis.

Le contexte. Nous avons une société qui se transforme plus vite que jamais en ce moment et qui a besoin de sciences, parce qu'elle se transforme sur la base de techniques en particulier, y compris sur son organisation pour ce qui est des sciences sociales. Elle a vraiment besoin de sciences, mais il y a une sorte de crise de confiance entre la science et la société, je ne dis pas qu'elle va croissant, mais elle s'appuie souvent sur des malentendus. Il existe aussi une crise de confiance entre scientifiques eux-mêmes. Il y a besoin d'établir, de renforcer cette confiance, de la rétablir le cas échéant. Depuis les années 2000, c'est un constat mondial, il y a eu diverses initiatives, notamment cette déclaration de Singapour qui parle bien de cette crise de confiance dans son introduction. Or, à l'heure des technologies de l'information et de la communication, les pratiques scientifiques sont de plus en plus exposées. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles on entend parler de ces sujets de manière plus importante. La moindre faille, qu'elle soit réelle ou virtuelle, susceptible d'être exploitée peut décrédibiliser une parole scientifique ou une parole d'expert. C'est un problème. Nous avons tous des exemples sur un tel qui fait une étude sur les effets des OGM ou du Round-Up, qui commence par dire, dès qu'il est critiqué, que c'est parce que les gens sont vendus au capital, etc. Il y a des questions qui se posent de manière croissante. Cela ne veut pas dire qu'il y a de plus en plus de problèmes d'intégrité scientifique, de faille à l'intégrité des questions, mais des questions qui se posent de manière croissante,

Cela souligne un besoin de sécurisation des processus, un besoin préexistant. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, mais qui devient de plus en plus visible, avec justement ces questions de mise en débat. Parfois, les citoyens partagent les pratiques scientifiques dans le cadre de sciences citoyennes ou de science participative. Cela devient critique. Il y a des prérequis pour ce travail, qui est parfois de lever les tabous, parfois d'utiliser un langage commun, parfois les deux, parfois d'autres prérequis. C'est ce sur quoi il faut travailler. C'est assez bien exposé dans le rapport de Pierre Corvol ou dans d'autres rapports. Par exemple, pour parler d'un langage commun, de quoi on parle quand on parle de faille à l'intégrité scientifique, de défaut d'intégrité. On parle de fraude, que ce soit du plagiat, de la contrefaçon, de la fabrication de données, de la falsification, de la non-traçabilité de données, des pratiques douteuses, y compris des pratiques en société dans les laboratoires, qui ne relèvent pas forcément du cadre précis de l'Ofis, de toutes ces choses dont on parle. C'est nécessaire de mettre des mots sur les faits et de partager les mots que nous mettons sur les faits.

L'historique dans le domaine. Le 15 septembre 2010, un rapport a été remis par Jean-Pierre Alix au secrétaire ou au ministre. Je ne sais pas qui c'était à l'époque, je ne me souviens plus, mais peu importe. A peu près en même temps, cette Déclaration de Singapour dont j'ai parlé à l'instant, qui émanait de l'ensemble de la communauté autant que ça puisse exister au niveau mondial, en 2011, un code de conduite européen de l'*European Science Foundation* a été publié. C'est utile. Ensuite, il y a eu une période d'incubation assez longue pour ce qui est de la partie française, y compris la partie européenne. En 2015 seulement, la Charte nationale de déontologie a été signée par une petite dizaine de signataires. Je représentais l'INRA le jour de cette cérémonie. C'était une bonne avancée. C'était quand même cinq ans après le rapport de Jean-Pierre Alix, mais c'était une bonne avancée. La même année, la déclaration du Conseil de l'Union européenne remet les questions d'intégrité scientifique dans le débat, dans le joli style des technocrates européens en termes d'écriture, mais les choses sont là.

En 2016, Pierre Corvol avait été missionné par le Secrétaire d'Etat à l'ESR pour faire un rapport afin de savoir comment la Charte de déontologie se met en place et ce qu'il faudrait faire pour qu'elle se mette en place plus rapidement. Notamment, le dernier conseil, le numéro 16, est de créer un bureau, une cellule, un Office, l'Office Français

d'Intégrité Scientifique, structure transversale, indépendante, gérant les questions d'intégrité scientifique et expertise, observatoire Institutionnel, etc. Ce rapport a été rendu. Un certain nombre de choses ont été faites. Thierry Mandon a fait une lettre circulaire à tous les établissements. C'est une des seize recommandations. Un certain nombre d'autres choses ont été suivies. Pierre Corvol a été missionné, de nouveau, pour faire un vadémécum en 2017, qui est une première pour partager un peu sur tout cela.

En mars 2017, il y a eu un évènement important, c'était le lancement de l'Ofis en grande pompe au secrétariat d'Etat, au ministère de la Recherche. Vous aviez, juste auparavant, validé le fait que l'Ofis devenait un département du Hcéres. Des choix ont été faits sur la formule. Quelle forme est-ce que cela prenait ? Cela n'allait pas être une vingt-septième autorité administrative indépendante. Vous aviez validé ce choix. L'Ofis a été mis en place comme cela, mais l'Ofis était une coquille vide à l'époque. Par une délibération, je crois que c'était en mai, vous aviez déjà évoqué mon nom. Du coup, l'Ofis n'était plus une coquille vide. Je devenais l'Ofis. Maintenant, il s'agit de passer à l'étape suivante, c'est-à-dire d'avancer sur quelques principes de fonctionnement, de partager là-dessus, et de partager sur l'état d'avancement, l'idée étant que l'Ofis puisse commencer à être fonctionnel, pas à plein régime, mais commencer à fonctionner avant la fin de l'année.

Les missions de l'Ofis sont triples. C'est une plateforme de réflexion pour établir des référentiels, émettre des avis, des recommandations, etc., à destination de la communauté de l'enseignement supérieur recherche. C'est la première cible de l'Ofis. On peut penser aussi à la recherche privée, mais c'est bien cette cible qui est la première cible. La deuxième mission est une mission d'observatoire, de rendre compte régulièrement de la mise en place de la Charte. Des choses ont déjà été mises en place après un an, puisque par exemple, la lettre circulaire de Thierry Mandon a bien été envoyée. C'était une recommandation. Il y a des recommandations sur un plus long terme, rendre compte, au fil de l'eau, de la mise en place de la Charte et une animation nationale en lien avec les référents de l'intégrité scientifique des établissements, dont le réseau s'étoffe au fur et à mesure que les signataires de la Charte deviennent de plus en plus nombreux. Aujourd'hui, ils sont une quarantaine. On était une petite dizaine en 2015. Je les ai rencontrés la semaine dernière ou il y a quinze jours. C'est un collectif dont je parlerai après, qui est très dynamique. C'est une mission d'animation nationale des référents. C'est plus que de l'animation. Je pense qu'il faut se ressourcer dans le réseau des référents parce que c'est vraiment un réseau dynamique.

Les orientations de l'Ofis tiennent en deux mots, tels que je les vois. C'est clair que l'Ofis n'est pas un opérateur de l'intégrité scientifique en tant que tel. L'Ofis n'est pas un tribunal. L'Ofis ne se substituera pas aux établissements, aux tribunaux administratifs, qui existent et qui agissent en responsabilité selon les prérogatives de chacun. L'interaction avec les présidents d'établissements sera importante. Au passage, aux Etats-Unis, il y a un Office for Research Integrity qui traite de cas individuels et publie sur son site le traitement de quelques cas individuels. Il dépasse le cadre d'un seul établissement. On n'est pas partis pour faire ça. L'Ofis, comme l'Hcéres, n'a d'ailleurs pas de personnalité morale qui lui permettrait, à un moment donné, de dire, je juge. Par contre, l'Ofis doit être une ressource pour tous, notamment pour les établissements et les communautés de recherche et d'enseignement. On pourrait décider de purger tous les cas passés de manquements à l'intégrité. Il va falloir, à un moment donné, faire un peu de ménage mais cela ne sera pas l'objet premier, parce que je pense qu'ils auraient pris un flic, notamment dans le contexte d'open science. La science est en train de changer. Des pratiques nouvelles de sciences émergent et font appeler aux mêmes priorités en termes d'intégrité.

Dans ce contexte-là, c'est important de définir l'intégrité non pas comme ce qui n'est pas un manquement à l'intégrité, parce que cela tourne un peu en rond quand on le définit comme cela, mais comme quelque chose de positif. Qu'est-ce que l'intégrité ? Qu'est-ce qu'on attend, dans un contexte où on fait des sciences citoyennes avec des

citoyens, qui ont encore moins de formation à l'intégrité que les chercheurs. Quand on traite des gros jeux de données en big data, quand on partage les résultats, dans ce contexte, qu'est-ce que veut dire l'intégrité. Il faut mettre à disposition des établissements, des ressources et des politiques d'intégrité scientifique explicite et partageable, des grandes lignes. Il y a plein de choses dans l'air du temps, qu'il faut attraper et mettre sur le papier pour les rendre explicites et partageables entre les établissements, notamment quand on a des cas de manquements à l'intégrité à traiter dans une UMR, Unité Mixte de Recherche. C'est souvent assez compliqué de commencer par s'entendre. Evidemment, on ne traite pas trois fois s'il y a trois tutelles dans l'UMR. C'est assez compliqué, c'est mon expérience, de commencer par s'entendre avec les partenaires de l'UMR sur qui fait quoi, etc., sachant qu'on ne sait même pas définir quoi puisque nous n'avons pas les mêmes mots pour partager le processus. Les établissements sont divers. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent participer à la formation plus facilement que les établissements de recherche. Les écoles peuvent participer à la formation des futurs cadres, notamment dans le monde de la recherche privée. Cette diversité des établissements est une force à prendre en compte. Il faut faire attention que cela ne devienne pas une façon de s'embrouiller. C'est plutôt une force à prendre en compte.

Pour ce qui est de la mise en place, il est très important que l'Ofis soit indépendant, en tout cas pas influençable directement par les établissements. Ce n'est pas qu'on se méfie des établissements, bien entendu, mais sinon le serpent se mordrait la queue. Finalement, c'est le même genre de logique de positionnement que celui du Hcéres sur l'évaluation. C'est l'indépendance de la programmation, c'est-à-dire que si l'on veut traiter cette question, si des questions émergent des établissements, il faut les traiter, mais ce n'est pas sous forme d'injonction ou de saisine. L'option retenue, c'était l'arbitrage rendu par Thierry Mandon en mars, c'est que l'Ofis soit un département du Hcéres et non pas une entité qui tient à part. Il aurait pu aussi être adossé à une académie. Il aurait pu être proche de l'Opecst. Différentes options étaient envisageables. C'est un département du Hcéres qui a été retenu. Je vous le dis, cela fait encore débat dans la communauté des gens qui s'intéressent aux questions d'intégrité. Ce n'est pas quelque chose très simple à faire passer auprès d'eux. En même temps, je suis convaincu que c'est une super bonne idée. Pour le moment, j'arrive à faire partager cette conviction avec ceux avec qui je parle, à peu près tous.

Nous allons travailler sur une Charte de fonctionnement. Elle est en cours d'avancement. Elle s'appuiera pas mal sur la note que vous avez eue. L'Ofis sera constitué de deux entités, d'une part d'un conseil, et d'autre part, d'une petite équipe de permanents d'un département, qui sera un petit département par rapport à d'autres. Il y aura un directeur, et sans doute, dans un premier temps, deux ou trois chargés de projets. C'est à peu près le genre de volume qu'on anticipe dans un premier temps. On ne peut pas dire comment cela sera dans cinq ou dix ans, mais voilà ce que nous anticipons dans un premier temps. Pour ce qui est du conseil, on est partis sur l'idée d'avoir une douzaine de membres, huit sont déjà identifiés car ils ont envoyé leur CV et avec lesquels on peut déjà commencer à travailler. Deux sont encore en cours d'identification et deux que je propose de laisser à la discussion de la première réunion du conseil, en faisant le bilan des questions qui me semblent importantes pour chacun des membres du Conseil. Pour les deux autres places, nous ne sommes pas pris à la gorge. Si nous sommes huit ou dix, nous pouvons déjà commencer à travailler. Pour les deux autres places, on les remplira dans le courant de l'année prochaine.

Bien entendu, quelques invités, je pense que cela serait utile d'avoir des référents intégrité scientifique invités au Conseil. Le président du Hcéres sera invité. Le Directeur de l'Ofis sera invité. Quelques propriétés des membres du conseil tel qu'on est en train de le concevoir. C'est qu'il soit éloigné des centres de décision des établissements. Ce n'est pas complètement coupé mais éloigné, donc personne de la Direction générale, notamment pas les référents intégrité scientifique qui sont eux-mêmes indépendants de leurs présidents d'établissement. Les référents intégrité scientifique, je préfère les animer

dans une communauté de référents intégrité scientifique en tant que telle. Evidemment, c'est la parité des genres, une couverture disciplinaire qui n'est pas super facile parce qu'il y a plus de douze disciplines. La liste des disciplines est une liste ouverte. Les limites entre les disciplines sont floues. Ce sera une couverture aussi large que possible, il y a des gens qui viennent de la biologie, des sciences humaines. Dans les noms auxquels on pense, il y a quelqu'un qui fait de la littérature. Ce sont des gens qui viennent d'horizons assez différents. Une couverture des expériences individuelles, je l'ai dit pudiquement. Pour le dire un peu plus cash, les noms qui m'ont été fournis, il y avait beaucoup d'émérites, beaucoup d'académiciens. Ils ont beaucoup de mérite. Pour la couverture des expériences individuelles, on fait aussi appel à eux. Ils ont souvent une grande expérience, mais pas forcément une très grande capacité à se projeter dans un monde open science, le monde de demain. Je pense que c'est utile d'avoir des chercheurs en activité. Typiquement, quand je les appelle, ils disent pourquoi moi. C'est parce que tu fais du Big data, tu travailles sur les sciences citoyennes, peut-être que tu n'as pas d'expérience particulière dans l'intégrité scientifique, mais au moins cet étonnement premier dont je vous ai parlé rapidement tout à l'heure, que j'ai éprouvé en arrivant dans le monde de la recherche et que vous avez peut-être éprouvé vous aussi, tu l'as dans ton domaine particulier qui est un domaine qui me semble en émergence. C'est un regard extérieur. Je pense que c'est intéressant d'avoir, parmi les douze membres du Conseil, quelqu'un qui vient d'un autre monde où il y a aussi des questions d'intégrité et de déontologie qui se posent. Je pense particulièrement à un journaliste, parce que les journalistes font aussi émerger la connaissance, une certaine vérité d'un monde complexe qui est à peu près le même que celui que regardent les scientifiques. Chez eux aussi, se posent des questions d'intégrité, peut-être de manière un peu plus aigüe parce qu'ils sont souvent pigistes et dans des situations individuelles plus compliquées qu'un chercheur établi pour quarante ans, notamment des journalistes scientifiques qui connaissent le monde de la recherche et de la science. Ce sont des gens qui peuvent apporter un éclairage complémentaire assez intéressant.

Pour terminer, c'est une relation privilégiée avec les établissements à travers le réseau des référents intégrité scientifique. C'est un réseau qui se constitue en ce moment suite à la mise en place de la Charte. Je vous disais qu'il est passé d'une petite dizaine à une bonne quarantaine, et cela continue. Ce sont les collègues ressources qui sont très motivés. Je les ai rencontrés, il y a quinze jours. Ils sont en relation directe avec les directions d'établissements. Ils sont capables de parler à leur chef d'établissement en leur disant ce qu'il se passe un peu dans le monde de l'intégrité et comment Monsieur le Chef devrait en tenir compte. C'est en relation directe avec les forces vives de l'ESR puisqu'ils voient les équipes, ils voient les manquements à l'intégrité qui peuvent exister, ils s'occupent de la formation des chercheurs ou des enseignants-chercheurs dans leur établissement, etc. Ils sont très motivés. Globalement, ils ont récemment pris ces fonctions, car beaucoup viennent d'arriver l'année dernière, donc ils sont dans un état de motivation extrême. C'est aussi une relation privilégiée avec la Conférence des signataires de la Charte. C'est une communauté qui n'est pas très facile à réunir, parce que ce sont les PDG et les directeurs d'une quarantaine d'établissements. Je ne pense pas arriver à la réunir tous les deux jours. Je ne me fixe pas d'objectif dans un premier temps. Par contre, elle s'est réunie, pour la première fois, à l'occasion du lancement de l'Ofis au mois de mars dernier. Je pense que la réunir une fois par an pour faire le point directement avec eux et pas avec le référent intégrité, ce n'est pas exactement la même chose. C'est quelque chose qui sera important. Si ce jour-là, ils ne sont pas tous là, on fera avec les 90 qui pourront venir. C'est une équipe opérationnelle. Le recrutement d'un directeur est imminent. On a commencé à travailler sur le profil de poste. Il est prévu de le recruter en détachement. Il y aura deux ou trois chargés de projets sur des questions particulières.

Pour terminer, ce que nous allons faire. A court terme, c'est communiquer parce qu'il y a déjà des choses à communiquer, et recruter le directeur. C'est déjà de fournir aux établissements et aux communautés de recherche un endroit où ils peuvent trouver les vadémécums, les chartes, tout ce qui a été signé. Vous les trouvez en ligne mais vous les

trouvez, pour l'un sur le site du CNRS, pour l'autre sur le site de l'INRA, le troisième sur le site de bidule. Ce n'est pas rassemblé en un seul endroit. Il est important de communiquer dessus. Cela permettra de parler de l'intégrité. Il se passe des choses dans ce domaine-là. On recrute le directeur à court terme, d'ici fin 2017. On réunira le Conseil une première fois, même s'il n'est pas complètement complet, on le réunira avant la fin de l'année. De la même façon, ce sont des gens occupés car les plus émérites ont 36 000 réunions différentes et sont pris dans différentes commissions. Les plus jeunes ont leurs projets ANR et des articles à reviewer pour avant-hier. Ils sont tous très occupés. Ils disent tous que trois ou quatre réunions par an, cela fait beaucoup. J'espère qu'on arrivera à tenir ce rythme.

Je voudrais prévenir la Conférence des signataires de la Charte de l'avancement du travail de l'Ofis. Cela fait partie de la communication. Je voudrais les prévenir que vraisemblablement, vers le mois de mars prochain ou au printemps prochain, ils seront invités à venir parler de toutes ces questions, et plus si affinités. A moyen terme, pour mi-2018, il faudrait arriver à constituer une équipe. Il faut d'abord recruter le directeur, puis on constituera l'équipe. Quand le Directeur arrivera, nous aurons déjà quelques idées à lui proposer. On réunira la Conférence des signataires, sans doute au printemps. On commencera à interagir fonctionnellement avec les référents intégrité scientifique. Quand je les ai rencontrés, plusieurs premiers sujets ont été identifiés. Je ne dis pas que je suis d'accord avec tout, mais l'harmonisation des pratiques entre les établissements, j'en parlais spontanément. Ils l'ont aussi identifié. Je pense donc que c'est top priorité. Dès qu'on a besoin de traiter un truc dans une UMR, toutes les questions sont traitées en commun, y compris les questions d'intégrité, donc ce n'est pas facile. Il faudra compléter le réseau parce qu'il y a encore des établissements qui n'ont pas de référent. Ils ont fait sortir, notamment un des membres, la spécificité des SHS. Je lui ai dit que si on commençait par essayer de parler des points communs d'intégrité avant de voir ce qui était spécifique à l'un ou l'autre, on avancerait plus vite. Le sujet sera sans doute traité par les référents intégrité scientifique.

Michel COSNARD, président :

Est-ce que tu pourrais nous dire quelles sont les huit personnes ?

Olivier LE GALL :

Je ne savais pas si les CV avaient été distribués. Je peux vous lister les noms, par ordre alphabétique, des personnes à qui on a pensé pour le moment :

- André GUYAUX. Il fait de la littérature à la Sorbonne. Il est d'origine Belge. Il était à Tours. Il est maintenant professeur à la Sorbonne. Il fait de la littérature française du dix-neuvième siècle.
- Michèle HADCHOUËL, directrice de recherche de l'INSERM, en médecine, notamment en pédiatrie. Elle a été référente intégrité scientifique de l'INSERM. C'est un établissement à la pointe sur ces questions. C'est un des premiers qui a mis en place un référent. Michelle a joué ce rôle. Elle anime le réseau des référents intégrité scientifique. Elle n'est plus référente intégrité aujourd'hui puisqu'elle est retraitée, mais elle anime toujours le réseau des référents.
- Michèle LEDUC, astrophysicienne à l'Ecole Normale Sup et au CNRS. Elle a été présidente du comité d'éthique du CNRS.
- Quelqu'un qui n'a aucun lien de parenté avec moi, mais qui porte le même nom de famille, Line LE GALL. C'est une Maître de conférences du Muséum. Elle fait partie des gens qui ont dit, pourquoi moi. C'est parce qu'elle travaille sur des questions de biodiversité au Muséum. Elle travaille sur des jeux de données, revisiter des jeux de données, des jeux de données en systématique, pour en extraire de l'information. C'est tout ce qui est collecte, partage, reportage et réutilisation des données.
- Ensuite, par ordre alphabétique, c'est moi-même. Je me suis déjà présenté.

- Je voulais quelqu'un qui faisait des sciences citoyennes. J'avais un candidat à l'étranger qui me semblait extrêmement intéressant, mais qui a décliné. Il m'a indiqué quelqu'un d'autre. C'est Matthieu NOUCHER qui fait de la géographie à l'université de Bordeaux, notamment de la géographie sur la cartographie. Je ne sais pas si c'est une démarche scientifique, mais il réfléchit sur les relations de la géographie de façon générale avec l'organisation des sociétés. Il réfléchit, à travers des démarches comme OpenStreetMap et des démarches de cartographie citoyenne, à la manière dont les acteurs de la société participent à cet élément important pour la société. Je trouvais que c'était quelque chose d'intéressant.
- Il y a une philosophe des sciences qui s'appelle Stéphanie RUPHY de l'Université de Lyon. Elle était à Grenoble pendant un moment, et aujourd'hui, elle est à Lyon. Elle a une origine physicienne, mais elle est maintenant en philosophie des sciences.
- Jean-Pierre FINANCE est informaticien. Il a été président de l'Université de Lorraine et Président de la CPU. Il est célèbre dans le monde de l'ESR. Il a accepté de nous aider.

Par ailleurs, on s'est rapproché de l'Opect présidé par Cédric VILLANI. C'est quelqu'un de très intéressé par les questions d'intégrité. Ce n'est pas lui qui pourra nous aider directement, mais il nous a mis en relation avec quelqu'un à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui pourra suivre nos travaux. Je n'ai pas encore rencontré cette personne, je ne peux pas dire exactement sous quelle forme. Je ne vous cite pas les autres noms. Ce sont des noms de journalistes, de biologistes, etc. Pour l'instant, c'est en court.

Michel COSNARD, président :

Les huit dont tu as parlé, sont ceux que tu viens de présenter.

Olivier LE GALL :

Ce sont les huit membres déjà identifiés.

Michel COSNARD, président :

Un point en ce qui concerne Jean-Pierre FINANCE. Il fait aussi partie du COS, du Comité d'Orientation Scientifique de l'OST. Il va quitter le COS pour rejoindre le CIS.

Olivier LE GALL :

J'avais aussi contacté un référent à l'intégrité scientifique. Il était très intéressé. C'est un jeune professeur. Par contre, je lui ai dit qu'il fallait choisir, mais il venait d'accepter la fonction de référent intégrité scientifique. Il ne pouvait pas la quitter comme cela.

Michel COSNARD, président :

Voilà les huit personnes qui ont accepté. On ne fait pas la liste de ceux qui n'ont pas accepté.

Olivier LE GALL :

Non, elle est longue.

Michel COSNARD, président :

Elle est assez longue. C'est sûr qu'on recherche des profils singuliers. Ce sont des gens qui, en général, sont très occupés. Ce n'est pas simple d'avoir leur accord. Pour terminer, après on prendra les questions, en ce qui concerne le Directeur, je souhaite et j'espère que nous allons publier l'appel à candidature cette semaine. Il s'agit de recruter quelqu'un qui sera directeur de département, comme toutes les personnes qui sont derrière. Le profil est un enseignant-chercheur, homme ou femme. Je préférerais une femme pour équilibrer le Comité de direction. On verra s'il y a des candidates. Il doit être en activité, intéressé par ces questions, mais il ne doit pas être référent à l'intégrité

scientifique, pour éviter qu'il soit juge et partie. Nous allons publier ce profil, cette semaine. On laissera à peu près quatre semaines pour les candidatures. Nous allons mettre en place une commission de sélection qui sera composée, pour partie, de personnes du Conseil à l'intégrité scientifique, une ou deux personnes de la direction du Hcéres et une ou deux personnes du collège. D'ores et déjà, notre collègue Rémy MOSSERI s'est porté volontaire. Si une personne du Conseil est intéressée pour participer, je sais que vous êtes tous très occupés donc je préfère le formuler de cette manière, à cette commission de sélection, n'hésitez pas à m'écrire ou à me le dire à la fin du Conseil. Vous êtes le (ou la) bienvenu(e).

En ce qui concerne le statut, c'est un statut comme la plupart des directeurs. C'est un enseignant-chercheur en délégation. C'est une délégation à 50, 75 % ou 80 % du temps. Si c'est un chercheur d'un organisme, c'est une mise à disposition contre remboursement. La durée est de quatre ans. Nous compléterons le département par un ou deux conseillers scientifiques et des chargés de projets. On complétera progressivement. Le département pourra utiliser tous les supports du Hcéres. Nous sommes en train de recruter un juriste. Il arrivera le 1er novembre, car il y a des questions juridiques importantes. C'est une ressource qui sera partagée, ainsi que toutes les autres ressources du Hcéres. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet. J'ouvre les questions. Je vois que Gérard s'apprête à poser une question.

Gérard BERRY :

Je pense que c'est une très bonne idée. Je voudrais savoir si sont prévues, je pense que ce serait bien, des discussions avec les organismes qui financent la recherche parce que les questions d'intégrité sont extrêmement liées à cela. Personnellement, j'ai été quatre ans dans le Conseil d'administration de l'ANR. A chaque fois qu'il y avait de nouvelles propositions, je disais, est-ce que vous avez étudié les effets de ce que vous dites sur le comportement des chercheurs. Par exemple, sur le fait que les gens soient obligés de mentir de façon absolument récurrente et que le petit mensonge est une excellente incitation aux plus gros, comme on le sait dans beaucoup de pays. Je pense que ces choses sont très importantes. Quand on voit les journaux scientifiques, je suis informaticien, comme le journal de l'ACM qui est éminemment sérieux, on voit que les nouvelles techniques de l'ACM sont devenues du marketing pur et dur. Cela veut dire que tout petit résultat est en train de changer le monde à toute allure, et que le journal est plein de cela. C'est le début, quelque part, d'un manquement à un minimum d'intégrité intellectuelle, parce que ce n'est pas vrai, en général. Cela peut être vrai, mais comme c'est marqué sur tout, ce n'est pas vrai. Je pense que ces choses ont un impact sur les chercheurs, dont le métier a changé. Il faut en discuter à plusieurs. Les problèmes d'intégrité, il y en a toujours eu. J'en ai connu des sévères, personnellement. J'en ai eu à juger de manière sévère, mais je pense qu'augmenter la petite mésintégrité, ce n'est vraiment pas une bonne idée.

Olivier LE GALL:

On est super d'accord avec ça. C'est la proposition numéro 9 du rapport Corvol, demander que l'ANR à l'instance des agences européennes de recherche, conditionne le financement de projets de recherche à une politique d'éthique et d'intégrité scientifique de l'institution bénéficiaire, c'est-à-dire cocher la case si je m'engage à être éthique et intègre dans mes activités, mais mon Institution a une politique existante explicite. C'est une contrainte relativement forte sur les institutions elles-mêmes pour faire avancer les institutions.

Gérard BERRY :

Je pense que ce n'est pas là que la contrainte est la plus importante parce que les institutions savent faire. C'est sur l'ANR que la contrainte est importante. C'est pour étudier les effets pervers d'un mécanisme que l'on propose, qui provoque des problèmes. Ce ne sont pas les institutions qui peuvent le faire.

Olivier LE GALL :

C'est sur l'ANR et plus généralement sur l'évaluation. L'Hcéres est bien placé. C'est aussi l'évaluation individuelle dans les établissements. Une fois de plus, l'intégrité n'est pas une absence de manquements, c'est autre chose, mais une des causes des manquements à l'intégrité, c'est la pression sur les chercheurs à travers les recherches de financement, à travers l'évaluation de leurs activités de manière générale. C'est la pression portée sur les chercheurs. Une réflexion doit se faire avec les établissements sur la manière de faire baisser la pression. Après tout, le chercheur, en France, est recruté pour du terme assez long. Il n'y a pas mal de contractuels mais il est recruté sur un terme assez long. On se met une grosse pression. Comment réfléchir sur ce sujet ? Cela rejoint complètement les questions d'open science dont je parlais tout à l'heure.

Je vous le signale parce que c'est quelque chose dont je suis content, une des dernières choses que j'ai commencé à faire avant de quitter la direction de l'INRA et que j'ai continué à faire depuis, et qui a abouti la semaine dernière, c'est faire reconnaître par les alliances qui coordonnent la recherche en biologie, le fait que les *preprint* soient une forme recevable de communications scientifiques à partir de laquelle, une fois que ce sera reconnu et le fait qu'il y ait une parole institutionnelle sur le sujet, les communautés scientifiques créeront des services d'évaluation et de *reviewing* sur des *pre-print*, comme c'est le cas dans d'autres comités. Je pense que le système entier doit être changé. En même temps, ce système est une construction humaine et on sait que toutes les constructions humaines ont des défauts. Nous n'atteindrons pas la perfection.

Michel COSNARD, président :

Merci, je passe la parole à Denise Pumain.

Denise PUMAIN :

Merci. Ce que je vais dire n'est pas une défiance à l'encontre de qui que ce soit. J'avoue que je découvre cette construction qui a échappé à ma vigilance dans les réunions précédentes, ce qui, peut-être, jette le doute quant à mon intégrité scientifique propre. Pour moi, l'intégrité scientifique, c'est quelque chose comme un pléonasme. S'il y a une profession où l'intégrité est à la base de l'activité, c'est la production de sciences, par définition. Collectivement, c'est très important que ce soit reconnu. En vous écoutant, j'ai deux questions. C'est une question sur les manquements graves à l'intégrité scientifique qui, entre les établissements, était harmonisée et régulée jusqu'ici par les rectorats. J'ai eu à en connaître un certain nombre. Qu'est-ce que devient cette fonction ? Est-ce qu'elle est abandonnée ?

La deuxième question concerne les actions positives qui peuvent être entreprises par cet Office. Vous avez évoqué l'identification d'effets pervers ou comme vient de le faire Gérard BERRY tout de suite, de possibles effets positifs. Est-ce qu'il ne faudrait pas mettre l'accent sur ces ajouts, ces apports non seulement en faveur des établissements, mais aussi en faveur des scientifiques, par le fait d'un relevé des manquements à l'intégrité. Comment va s'opérer la saisine ? Comment est-ce qu'on va repérer les cas ? Vous avez parlé de faire le ménage, tout à l'heure, ce qui m'a beaucoup inquiété, je suis ménagère moi-même. Comment ne pas faire de cette instance une instance de suspicion généralisée envers les scientifiques, et en particulier vis-à-vis de l'open science, qui est un domaine où les scientifiques qui s'impliquent sont extrêmement préoccupés de l'intégrité de ce genre d'activité. Est-ce qu'il n'y a pas des précautions très importantes à prendre dans l'énoncé des choses, dans la manière de les présenter, de façon à ne pas susciter des réactions épidermiques, comme celle dont j'ai pu prendre mon voisin à témoin en vous écoutant.

Je le répète, ce n'est pas lié à une question de personne ou une question de cette Institution nouvelle, mais c'est la question de son insertion qui risque, éventuellement, de renforcer cette défiance de la société à l'encontre des scientifiques et des scientifiques à l'encontre de l'Institution Hcéres, si l'accent est mis principalement sur les

manquements à l'intégrité. Je le répète, un scientifique qui se met en position de faire de la science, par définition, démarre avec une préoccupation d'intégrité.

Olivier LE GALL :

J'ai l'impression que c'est l'inverse. On ne va pas pouvoir longtemps être implicite comme vous venez de l'être. Cela fait partie de l'activité du scientifique, oui c'est vrai, mais en même temps, il n'est pas capable d'en parler. S'il est capable d'en parler, ce sera différemment de ce que son voisin fait. Il n'utilisera pas les mêmes mots que son voisin. On voit des questions qui fragilisent la communauté, parce qu'on n'est pas capable d'y répondre de manière ordonnée. Je pense que c'est ennuyeux, plus qu'ennuyeux même, pour les communautés scientifiques. A vrai dire, je suis heureux que ce soit pris à bras-le-corps. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai accepté d'y passer un peu de temps, de mon temps de recherche. Je préfère que ce soit l'Ofis qui travaille directement avec les établissements et avec les référents intégrité scientifique. Ce sont eux qui vont faire remonter les questions. L'Ofis ne va pas être destinataire de lettres de dénonciation. Enfin, j'espère. Si c'est le cas, il va falloir qu'on trouve un moyen pour les traiter. Des initiatives comme PubPeer par exemple ou les blogs de tel ou tel qui dénoncent nominativement des gens, des fois ils ont raison d'ailleurs. On voit des choses avérées dedans. Quand les enquêtes ont lieu, on s'aperçoit que ce sont des choses avérées. Ce sont des gens qui pour certains d'entre eux, je n'ai aucun doute que ce sont des gens personnellement intègres, de bons chercheurs. Il n'empêche qu'ils se font épinglez, éventuellement gravement. Je ne crois pas que la situation puisse être laissée implicite. Expliciter ce qui est attendu, je suis complètement d'accord, j'aurais pu signer chacune des phrases que vous avez dites, sur le fait que cela fait partie de l'activité scientifique que d'être intègre. En attendant, on voit des manquements. Une fois de plus, je ne veux pas rentrer par les manquements. Je voudrais que l'on arrive à rentrer par le côté positif et que l'on soit capable de définir de manière positive.

Denise PUMAIN :

C'était le sens de mon intervention, entrer dans le sujet de façon positive.

Michel COSNARD, président :

J'aimerais compléter. Premièrement, les questions de manquements à l'intégrité scientifique, sont des questions individuelles. Les questions réelles de manquements à l'intégrité scientifique seront traitées par les établissements. Ce n'est pas le rôle de l'Ofis. Je ne connais pas le rôle du rectorat, mais je pense que cela doit être dans des manquements vis-à-vis d'étudiants ou d'élèves, je présume.

Denise PUMAIN :

Non, également pour des chercheurs, des laboratoires.

Michel COSNARD, président :

En général, les rectorats n'interviennent pas. J'ai eu à traiter ce cas-là, lorsque j'étais Président de l'INRIA. Ce sont les établissements qui les gèrent.

Denise PUMAIN :

Les établissements peuvent demander conseil au rectorat.

Michel COSNARD, président:

OK, mais le traitement est un traitement individuel, qui dépend du règlement intérieur des établissements, qui peuvent éventuellement conduire à des développements juridiques, qui sont alors externalisés des établissements. En premier lieu, lorsqu'il y a manquement à l'intégrité scientifique, c'est l'établissement employeur qui doit mettre en place un dispositif. C'est tout l'enjeu de cette Charte et de la création d'entités au sein des établissements, ce qu'on appelle les référents à l'intégrité scientifique qui doivent être à la fois dotés de responsabilités, d'une certaine indépendance (l rapporte en général au

président de l'établissement), et de quelques moyens pour instruire les dossiers, et souvent, malheureusement, d'une protection de la part de l'établissement.

J'en viens au deuxième point. Excusez-moi Denise, mais votre vision est un peu idéaliste et utopique par les temps qui courent. Malheureusement, cette question de l'intégrité scientifique devrait être consubstantielle au métier de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Malheureusement, ceci est certainement une vision du passé. Je ne sais même pas si dans le passé, c'était ça. C'est une vision un peu idéaliste ou idéalisée. Je ne suis pas sûr que ce soit pire. Je pense que le numérique a contribué à développer les manquements. En tout cas, c'est clair dans l'enseignement. On ne peut plus demander à des étudiants de faire des projets sans disposer d'un logiciel de détection de plagiat. Je m'excuse, mais lorsque j'étais jeune, lorsque j'ai fait mes études, le web n'existait pas. On pouvait aller à la bibliothèque chercher des bouquins et recopier le bouquin. C'était autre chose que le copier-coller qu'on peut faire actuellement.

En premier lieu, je pense qu'il faut informer et former. Qu'est-ce que l'intégrité scientifique qui semble être innée et qu'est-ce qu'un manquement à cette intégrité scientifique ? Bien sûr, il ne s'agit pas que ce soit le Hcéres et l'Ofis qui forment, mais puisque vous parlez de valeurs positives, je pense que cette formation à l'intégrité scientifique est indispensable. Elle devrait être dispensée dès la licence.

Olivier LE GALL :

Il y a plein d'initiatives dans ce sens. Il y a plein de choses qui se font déjà. C'est parce qu'il y a déjà plein de choses qui se font, qu'une équipe pas très grande suffira pour faire le point. Par contre, faire le ménage, ça m'a un peu échappé tout à l'heure. Je découvre quelque chose, c'est que le monde des gens qui travaillent autour de l'intégrité scientifique est un monde de gens peu sereins. Cela fait un moment qu'ils trouvent ces questions très importantes. Ils trouvent qu'elles sont mal traitées. Ce sont des gens qui sont radicalisés, on va le dire comme cela. Ils demandent qu'un certain nombre de personnes soient pendues haut et court après leur avoir arraché les angles. Je ne pense pas que ce soit une bonne idée de faire de cette façon-là, parce qu'à un moment donné, sans tirer un trait sur le passé, il va falloir sûrement clarifier un certain nombre de choses et se projeter dans l'avenir C'est vraiment l'objectif.

Je ne sais pas comment les cas, qui sont aujourd'hui exposés dans certains sites que je citais tout à l'heure, doivent être traités par les établissements. Je n'ai pas d'idées très claires là-dessus. C'est une grande responsabilité que d'être président d'établissement aujourd'hui quand on a un certain nombre de cas importants qui sont traités sur des standards différents pour nous, de ce qui est fait dans le monde anglo-saxon. Quand un grand chercheur d'un grand établissement français est convaincu d'avoir fait des choses qu'ils n'auraient pas dû et qu'il a deux ans de suspension dans le monde de l'international, cela paraît, au moins auprès de ces personnes très radicalisées, extrêmement peu. Un mois de mise à pied, cela paraît extrêmement peu alors que dans notre standard de fonctionnaires, c'est beaucoup.

Michel COSNARD, président :

Je suis désolé, nous allons accélérer un peu. Je passe la parole Jacques Gersperrin.

Jacques GROSPERRIN

C'est en prolongement des propos de ma voisine. C'est vrai que vous faites partie d'une communauté scientifique, les uns et les autres. Vous êtes gêné, parfois, je ne sais pas si c'est le syndrome de Vichy, mais vous savez qu'il y a des pratiques douteuses. On parle d'intégrité scientifique, mais on pourrait parler d'éthique scientifique. Je m'interroge par rapport à ça, parce que vous avez dit tout à l'heure, ce n'est pas un tribunal, ce ne sont pas des recommandations. J'ai bien compris. J'ai cru comprendre que c'était les universités elles-mêmes qui devaient les traiter, mais quelque part, je crois qu'il faut quelqu'un qui soit au-delà. Vous avez bien fait de vous adosser au Hcéres, pas parce

qu'on en fait partie, mais je pense que ce ne serait pas une commission supplémentaire à une période où justement on essaie de supprimer un ensemble de commissions. La vraie question est, quels sont vos moyens d'action après ? Il faudra bien se poser la question. Je ne suis pas sûr que les universités puissent être capables de faire leur ménage, peut-être que c'est une première étape. On le voit en politique. Il y a des pratiques douteuses qui ont été faites, parce que systématiquement, on disait, tout le monde le fait, donc on le fait. On n'est plus dans cette période. Il faudra bien changer ces usages sociaux qui étaient en place. Cet office, à mon avis, jouera un rôle important et va changer dans sa constitution et dans sa fonction plus tard.

Olivier LE GALL :

Il changera peut-être dans sa constitution plus tard, on verra bien. Ce n'est pas forcément souhaitable qu'il y ait un établissement avec un gendarme derrière chaque chercheur. Ce n'est pas vers là que nous allons. On est en phase de préfiguration. On va rentrer dans une phase 1 opérationnelle. J'ai un peu de mal à dire ce que sera la phase 2 opérationnelle dans cinq ou dix ans.

Michel COSNARD, président :

Ce qui est symptomatique, c'est le chiffre. Il y a cinq ans, seulement dix établissements, en France, avaient un référent à l'intégrité scientifique. On est à quarante. Le nombre d'établissements et d'écoles est de 250, peut-être un peu plus. Il y a donc une immense majorité d'établissements qui n'ont pas de référent à l'intégrité scientifique. Deuxièmement, il y a une loi du silence sur ce sujet. Ce qui sort, ce ne sont que les cas extrêmement avérés, des grands chercheurs dont on s'aperçoit que toute une partie de leurs travaux est entachée de fautes. Or ce qui serait important, c'est de savoir quel est l'état. Est-ce que ce phénomène est un phénomène extrêmement peu nombreux ? Est-ce qu'il y a beaucoup de cas ? Sortir de cette loi du silence. Il ne s'agit pas de pointer du doigt des personnes, mais essayer de comprendre l'évolution de ce qu'est l'intégrité scientifique, le plagiat, l'auto-plagiat, les questions de falsifications de données, des découpages de données. Plein de sujets se posent et peuvent évoluer avec le temps. Je pense qu'il y a tout un côté obscur et un côté à mettre en lumière, comment faire en sorte que l'intégrité scientifique redevienne ou soit une valeur reconnue du chercheur. Pourquoi ne pas en faire un des critères d'évolution de carrière des chercheurs.

Michel BOZDEMIR :

Je voulais vous demander ce qui était précisément envisagé sur le traitement de manquement à l'intégrité. Le président vient de répondre. C'est bien l'établissement. L'Ofis n'aura pas un rôle sur le traitement des cas individuels, c'est ça ?

Olivier LE GALL :

En effet, c'est bien ça. L'Ofis ne traitera sans doute pas de cas individuels. Quand on traitera de cas individuels, c'est pour enrichir une réflexion. A la limite, ce sera des cas anonymisés, pourquoi pas. C'est bien comme cela que c'est indiqué dans les différents rapports. Les responsables d'établissement restent responsables. Par contre, ce serait de les aider à assumer cette responsabilité, parce qu'elle n'est pas si facile que cela à assumer tous les jours. Ayant été numéro deux de l'INRA, j'ai eu des cas un peu lourds à traiter. On s'aperçoit qu'on est assez seul. J'avais mon président heureusement, mais il était aussi seul à son niveau. Aider les établissements à traiter les cas, et le faire, si possible, de manière compatible les uns avec les autres parce qu'ils travaillent dans des UMR, très souvent. C'est comme cela que l'on se positionne. Ensuite, le faire à travers le référent intégrité scientifique, c'est-à-dire harmoniser les pratiques des référents à l'intégrité scientifique, que ce soit en formation continue pour faire passer des messages, par exemple, pour leur donner un centre de ressources à travers le site web. C'est plutôt comme cela qu'on se positionne. Ce n'est pas pour traiter les cas individuels qui restent du ressort des établissements.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose maintenant d'avoir des questions courtes et des réponses courtes.

Loris GAUDIN

Avant ma question, je rejoins Monsieur GROSPERRIN et Madame PUMAIN sur le fait qu'en France, on a tendance à toujours être sur le jugement. Je pense que c'est une bonne initiative de partir plutôt du côté positif, comme vous le présentez. Ma question porte plus sur le côté communauté scientifique. Vous avez remarqué, la dernière fois, que je suis un grand adepte de faire rentrer des gens qui ne sont pas de cette communauté. Si l'Ofis se retrouve dans une communauté de grands chercheurs qui se posent des questions sur le volet intégrité scientifique, on va un peu se retrouver dans l'entre-soi. La logique du journaliste est intéressante, mais hors de ces huit personnes, est-ce que vous êtes allé chercher du côté des entreprises. Deuxième question : est-ce que vous avez étudié la possibilité d'intégrer un doctorant, par exemple, dans cette équipe ?

Olivier LE GALL:

Du côté des entreprises, je n'ai pas regardé. Intégrer un doctorant, je pense que ce serait super intéressant. Il n'y a pas très longtemps, je parlais avec le président de l'université de Bordeaux sur la manière dont on pourrait considérer les étudiants, non pas uniquement comme des clients d'universités, mais aussi comme les futurs universitaires, et leur demander leur vision de l'université de demain. Je trouve que c'est intéressant. Par contre, le pas de temps du travail de l'Ofis et le pas de temps d'une thèse qui est de trois ans, je suis preneur d'idées dessus. Je ne sais pas très bien comment on peut l'organiser, le rendre compatible. L'autre question, c'était hors entreprises. Non, c'est un peu dans ce souci, quand je parlais tout à l'heure de l'Opecst et du lien que nous avons commencé à établir avec Cédric VILLANI et l'Office parlementaire, parce que les parlementaires sont aussi des gens qui nous regardent et qui nous regardent au nom du peuple en plus. C'est une question particulière.

Michel COSNARD, président :

Je pense qu'il ne faut pas restreindre le Conseil à l'intégrité scientifique. Il faut qu'ils soient disponibles, qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. Rien n'empêche d'avoir, au contraire, d'avoir des liens avec la société, avec l'Opecst et des entreprises. Il faut essayer d'avoir des gens qui puissent venir aux réunions, y participer avec l'esprit ouvert et au fait des dossiers. Ce n'est pas si simple.

Loris GAUDIN

Je voudrais juste préciser. Quand je disais que quelqu'un de l'extérieur de la communauté scientifique, c'est quelqu'un qui n'a pas cette matrice de penser que nous avons tous autour de la table. Quand je dis entreprise, c'est un exemple, mais ce serait des personnes qui ne sont pas dans cette matrice de gens qui travaillent dans la science.

Olivier LE GALL :

Quelqu'un qui est philosophe des sciences peut apporter une vision extérieure. Je suis vraiment d'accord. En même temps, il y a une vraie difficulté parce que c'est important d'avoir les deux.

Claire BONITHON-KOPP :

J'ai deux petites questions courtes. J'ai noté qu'au niveau des établissements, pour l'instant, il n'y a que quarante référents scientifiques. Pour augmenter, si je puis dire, l'implication des établissements dans ce domaine, est-ce qu'il est prévu une ligne dans l'évaluation des établissements, sur l'existence et les activités d'un référent à l'intégrité scientifique.

Michel COSNARD, président :

Dans le point suivant, nous allons voir le référentiel d'évaluation. Si je prends le référentiel d'évaluation des organismes de recherche, tout à l'heure Michel ROBERT nous en parlera, vous voyez que dans le pilotage et le suivi des activités de l'organisme, il est marqué : « l'organisme dispose d'une politique d'intégrité scientifique à destination de ses personnels, intégrant notamment des mesures de sensibilisation, de prévention, de détection et de traitement des manquements avérés ». C'est pareil pour les Unités de Recherche. C'est un des critères d'évaluation, l'intégrité scientifique avec des faits observables.

Claire BONITHON-KOPP :

J'ai une question subsidiaire. Au niveau des Unités de Recherche, de la même façon qu'il peut y avoir des référents hygiènes, est-ce qu'il y est prévu d'avoir un référent ou un sous-référent à l'intégrité ?

Michel COSNARD, président :

Je pense que cela ne peut dépendre que d'une seule personne, ou de deux ou trois quand ce sont des UMR. Ce sont les présidents d'établissements. Cela fait partie de leur politique d'établissement. A la limite, si le jour de leur évaluation, le Président de l'établissement arrive en disant avoir mis en place une politique intégrité, basée sur un référent dans chaque unité, il passera pour une star. Cela fait partie des choses qui relèvent de leur niveau.

Claire BONITHON-KOPP :

Tel que je connais l'INSERM par exemple, ça risque de retomber très vite.

Danièle GROSHENY :

Avec la vision des membres du CNU, nous voyons, depuis plusieurs années, de plus en plus de dossiers truqués. C'est la première fois en 2017, lors de l'attribution des PEDR, que nous avons eu une information volontairement insincère, de la part d'un candidat, professeur de classe exceptionnelle 1. Pour nous, c'est une première. On a des fausses directions de thèse. Cela fait rire, mais c'est de plus en plus fréquent, que ce soit pour de jeunes doctorants qui postulent à la qualification de maîtres de conférences, ou pour des professeurs qui postulent à la classe exceptionnelle 2.

Olivier LE GALL :

Dans les journaux, vous pouvez payer pour avoir votre nom dans une publicité.

Michel COSNARD, président :

Ne listons pas les cas, cela nous entraînerait beaucoup trop loin.

Une intervenante :

C'est une tendance lourde, très lourde.

Olivier LE GALL :

Nous n'avons pas les chiffres pour le dire. On a toujours vu des choses douteuses, y compris des gens qui se mettaient dans des listes de publications, qui les aménageaient. L'une des questions est que cela ne va pas forcément être de mesurer l'intensité, mais pour l'instant, cette question est non mesurée. Il ne faut pas commencer à dire, c'est mieux qu'avant, c'est pire qu'avant. C'est différent de ce que c'était avant, comme disait Michel, les technologies de l'information et de la communication font qu'un certain nombre de choses sont plus faciles.

Danièle GROSHENY :

Par rapport au CNU, puisque j'ai siégé durant plusieurs mandats, actuellement, Les fraudes sont de plus en plus fréquentes, en 36, Sciences de la Terre.

Michel COSNARD, président :

Je passe la parole à Constantina BACALEXI.

Constantina BACALEXI :

C'est sur la constitution du conseil. Ce que vous avez dit est très bien. Je trouve que c'est une très bonne idée d'intégrer la philosophie des sciences avec Stéphanie RUPHI car elle a aussi l'expérience du Comité National d'Evaluation et en plus un cursus interdisciplinaire. Vous avez cité plusieurs collègues chercheurs, enseignants-chercheurs, etc. Dans la lignée de ce qu'a dit le représentant étudiant, est-ce que vous avez pensé aux ingénieurs techniciens, parce que si vous parlez des problématiques Big data par exemple, de problématiques open science, très souvent les ingénieurs et techniciens sont en première ligne. Ils sont aussi dans la pratique professionnelle quotidienne. Ce serait peut-être une idée de chercher plutôt de ce côté-là, si vous avez des places. Il y a des collègues qui seraient très intéressés et très compétents dans ce domaine, pour avoir justement une vision plus globale de la chose. Je trouve très bien ce que vous avez dit, qu'il faut avoir des collègues en activité. Tous les jours, on est confronté à des problèmes quand on travaille dans les communautés scientifiques et dans la communication avec l'extérieur. Je trouve cette idée très bien, sauf qu'il faut enrichir avec d'autres expertises.

Olivier LE GALL :

Je note. Je ne dis pas que l'on va forcément y arriver, mais je note, c'est une bonne idée. Je viens d'un établissement où les ingénieurs et techniciens sont assez nombreux, et où ils sont toujours très bien considérés.

Jean-Michel PLANE :

On a beaucoup parlé des établissements, mais les associations scientifiques régulent beaucoup le phénomène, si je prends l'association scientifique dont je relève, qui s'appelle AFGRH. C'est une association savante qui veut dire Association Francophone de Gestion des Ressources Humaines. Nous avons mis en place, il y a cinq ans, une commission d'éthique et de déontologie qui, au départ, a traité trois, quatre cas. Maintenant, on n'a plus de cas.. Certes, 1 300 enseignants-chercheurs sont membres de cette association. Ils sont adhérents. Ils participent au congrès scientifique annuel. Il publie dans la revue. On a traité trois ou quatre cas assez douloureux, avec une gradation des sanctions. Cela fait quelques années que nous n'avons plus de cas. Nous avons eu notre congrès il y a deux semaines, à Aix-en-Provence. Je voulais simplement dire cela. Les associations scientifiques sont plus en avance que les établissements, peut-être qu'il faudrait regarder dans beaucoup de discipline et dans vos associations académiques. Il y a forcément une commission. Il me semble qu'il doit y avoir une commission d'éthique et de déontologie. Ce sont, essentiellement, des cas de plagiat, mais il peut y avoir des cas de harcèlement ou des calomnies dans ce milieu.

Michel COSNARD, président :

Je vous propose de ne pas lister les cas.

Jean-Michel PLANE :

Je dis ça pour réveiller les collègues. Il me semble que les sociétés savantes sont plus avancées que les établissements.

Olivier LE GALL :

Dans la note, il est indiqué que c'est un environnement riche avec des blogueurs et avec des académies. Je les inclus dans cette partie. Elles auront des niveaux d'avancement différents dans les différentes disciplines probablement et des problématiques un peu

différentes, sans doute, mais c'est ce qu'on va trouver. Ce que vous dites est intéressant sur le fait qu'à partir du moment où on commence à traiter la question, on s'aperçoit qu'il y a quelques cas célèbres et qui nous rendent tristement célèbres, mais une fois qu'on les traite, c'est ce que disait Denise PUMAIN, on est sur une communauté plutôt saine. Il faut le faire savoir.

Jean-Michel PLANE :

Cela crée un phénomène d'autorégulation.

Denise PUMAIN:

Je confirme qu'aussi bien dans les formations doctorales que dans les comités de rédaction ou on pratique le *peer review* avec sérieux, une régulation s'opère. On a évoqué beaucoup de cas individuels, de manquements à l'intégrité. On a aussi évoqué les pressions faites sur l'univers de la recherche. On a évoqué les réglementations de l'ANR ou d'autres, mais il faut également penser aux grands éditeurs qui ont inventé cette règle du *publish or perish*, qui font 35 % de marges nettes sur le travail bénévole des évaluateurs chercheurs. Ils cherchent, par tous les moyens, à continuer leur modèle économique. Ils sont maintenant relayés par des réseaux sociaux comme Academia.edu et ResearchGate. Ils sont adossés à ces maisons d'édition et sont en train d'inventer tout un système invitant les chercheurs à déposer leurs recherches. Ils font ensuite du *data mining* sur les contenus de ces recherches. On est vraiment dans le Big data. Ils sont en train d'inventer les fils de discussion qui vous invitent à vous intéresser aux sujets qu'ils ont repérés dans les contenus qu'on leur a déposés. Ils commencent à faire payer leurs prestations de service en termes de dénombrement de mises en relation avec des chercheurs citant et cités. Là, il y a une pression supplémentaire à l'abri de toute préoccupation éthique ou déontologique. Je pense qu'il faut mentionner ces mauvaises pratiques institutionnelles qui sont en train de s'installer à la faveur des usages du numérique entre autres.

Olivier LE GALL :

Je suis entièrement d'accord avec cela. Pour la petite anecdote, je présidais les concours de directeurs de recherche de l'INRA jusqu'à l'année dernière, pendant quelques années. Je commençais toujours les délibérations par un petit topo que je faisais au jury, en disant les facteurs d'impact ne m'intéressent pas. Je commençais toujours comme ça. C'est pour cela que je parlais, tout à l'heure, de l'initiative que nous avons prise avec quelqu'un de l'INSERM et du CNRS sur les *pre-print*, en biologie notamment. Je crois que sur les *pre-print*, on peut réancrer un système de valorisation. On peut se réapproprier, en tant que communauté, un système de valorisation des données. Je ne commente pas plus.

Michel COSNARD, président :

Merci. Nous sommes déjà très en retard, mais je vois que c'est un sujet qui vous intéresse. Je ne veux pas limiter la discussion, mais je suis obligé d'accélérer.

Pascale SAINT-CYR :

Un bref commentaire avec une vision positive du dispositif. J'ai montré la note à une vice-présidente des ressources humaines à l'université Paris Diderot. Elle était ravie de ce lieu d'harmonisation des pratiques, mais aussi de partage des pratiques. Je voulais ajouter un point dans le contexte HRS4R, la stratégie ressources humaines, il y a une convergence des alertes et des sensibilisations au sein des établissements qui est très favorable.

Olivier LE GALL :

Je n'ai pas cité le HRS4R. Pendant longtemps, l'INRA a été le seul établissement français labellisé HRS4R pendant deux mandats successifs, ce qui fait qu'on était au même niveau que Malte pour la France et un peu moins que Chypre, ou l'inverse. Je suis très content que la communauté française, à travers des universités et des établissements,

rentre dans cette logique-là. En effet, cela en fait partie. Au passage, il faut dire quelque chose. Ethique, déontologie ou intégrité, ce n'est pas exactement la même chose. Le HRS4 R s'intéresse plutôt à l'intégrité.

Michel COSNARD, président :

Je suis désolé. Comme toute discussion au Conseil, il faut qu'il y ait une fin. Je vous remercie de votre participation. Je vous avais dit que cette question de l'Ofis serait un fil rouge 2017. Nous en reparlerons en janvier. J'espère qu'en janvier nous puissions vous annoncer le nom de la directrice ou du directeur de l'Ofis, la composition complète du Conseil et le début des travaux, donc rendez-vous en janvier. Entre-temps, vous pouvez contacter Olivier pour toutes questions ou suggestions que vous souhaiteriez lui soumettre. Merci Olivier.

4. PRESENTATION DES PROCESSUS VAGUE E – PRESENTATION, POUR DELIBERATION, DES REFERENTIELS

Michel COSNARD, président :

Nous passons au point 3, Présentation des processus d'évaluation vague E et présentation pour délibération des référentiels. Bien entendu, on ne va pas regarder dans le détail les référentiels. Ce n'est pas du tout l'objectif des présentations. Vous avez eu copie des référentiels. S'il y a des questions, je vous invite à ce que l'on les partage. Si ce sont des questions très spécifiques, je vous invite à en discuter directement avec les directrices ou directeurs. Nous allons avoir quatre présentations très rapides :

- une de Michel Robert concernant l'évaluation des organismes de recherche,
- une évaluation d'Annie sur les établissements et coordination territoriale.
- une de Pierre-Claude,
- et une de Jean-Marc.

Michel ROBERT :

Bonjour. Au niveau du département évaluation des établissements, en moyenne, c'est une cinquantaine d'établissements évalués chaque année : universités, écoles et organismes, donc 250 sur 5 ans. Au niveau organisme, en moyenne sur une année, ce sont entre trois et quatre organismes de recherche qui sont évalués. Il y a un historique qui nous a conduits à avoir deux référentiels, un pour les universités et écoles, et un autre pour les organismes de recherche. Vous avez dans ce document, un référentiel d'évaluation externe des organismes de recherche.

Je vous précise simplement quelques points. Le fil conducteur qui nous a menés à cette version pour la vague E, c'est une architecture d'abord de référentiel où on a cherché à avoir une cohérence sur les trois entités que sont les organismes, les établissements et les coordinations territoriales. Annie Vinter vous montrera le référentiel, à la fois établissement et coordination territoriale. Ces trois référentiels ont des points communs et des différences, notamment pour ce qui concerne les organismes. Ce qui nous intéresse, c'est de couvrir l'ensemble des dispositifs de gouvernance et de pilotage des activités, en complément, avec ce qui se fait par le département recherche au niveau des évaluations des Unités de Recherche des laboratoires.

En ce qui concerne notre référentiel, il est organisé dorénavant en domaines, sous-domaines et référence. Il y a onze références et trois domaines. Les deux premiers sont des domaines standards avec des termes variables quand on parle d'universités ou d'organismes. Le premier domaine concerne le positionnement et la stratégie Institutionnelle. Le deuxième concerne l'organisation interne et la gouvernance et pilotage. Chaque fois, vous avez les sous-domaines et les références pris en compte par l'établissement dans son rapport d'auto-évaluation et par les experts dans le rapport qui est fait ensuite. C'est suivre une des recommandations qu'avait faite le NCUA, sur les terminologies utilisées et les styles d'écriture, de façon à harmoniser au mieux, de les

mettre à jour au vu des évolutions de notre paysage. Cela vient d'être discuté, on a rajouté les aspects liés à l'éthique, à l'intégrité scientifique, mais aussi la responsabilité sociétale, les aspects de parité et de développement durable. Ce sont des points que nos réflexions ont bénéficié pour ces trois référentiels.

Le troisième domaine est plus générique. On évalue, actuellement, 17 organismes de recherche en France. On pourrait en évaluer un peu plus, mais c'est comme ça. Ce sont essentiellement des organismes reliés à la MIREs, au programme 172. Il s'agit d'adapter légèrement le référentiel avec des références qui sont là, mais en prenant en compte les spécificités puisque les missions sont différentes. Ce qui change, ce sont les méthodologies qu'on souhaite mettre en œuvre. D'une part, la chronologie, qui fait qu'on commence l'évaluation plus en amont que pour les établissements, universités et écoles. C'est environ douze mois. Ici, c'est vingt mois. L'expérience montre que certains organismes souhaitaient ou ont souhaité, je pense à l'INSERM et au CNRS, mettre en place leur propre démarche d'évaluation externe. Dans ce cas, il faut commencer suffisamment tôt pour mettre en place les commissions permettant de valider la démarche proposée.

Ensuite, le deuxième point est un accompagnement accru de l'organisme pour la production du rapport d'autoévaluation pour qu'il corresponde bien au cadre défini dans le référentiel. Cela nécessite un certain nombre de réunions préparatoires, notamment l'implication du président du Comité. Le président du Comité est choisi dans une première phase de concertation avec l'organisme de recherche. Ce n'est pas tout à fait le cas pour les universités et écoles, où lors de la réunion d'expression des attentes, on annonce la composition du comité à l'établissement, et l'établissement nous faire un retour sur les conflits d'intérêts potentiels, positifs ou négatifs. Il y a même une lettre qui doit amener à la confirmation du Comité. Là, on rentre plus dans une phase de dialogue pour éviter les excès que l'on a pu avoir en 2012 sur un très gros organisme, dans lequel le Comité se réunissait le matin et avait trois jours pour évaluer un grand organisme. L'idée est de préparer les choses en amont avec le président, de consulter l'organisme sur des profils, voire des noms d'experts, ce qu'on fait pour tout établissement dorénavant. On voit que les établissements s'approprient cette possibilité, puisque les propositions faites, font l'objet d'une analyse et d'une réponse systématique. Le choix des experts, là où c'est une nuance pour les organismes, on le fait aussi en concertation avec le président du Comité pour être sûr qu'on a une cohérence, vu que la taille du Comité, quelle que soit la taille de l'organisme, ne va pas dépasser neuf personnes au maximum.

En termes d'organisation, on a mis en place, au sein du département, un pôle Organisme. Ce sont, essentiellement, une chargée de projet et un conseiller scientifique, de façon à travailler en amont, d'avoir non seulement les documents comme le référentiel aujourd'hui, mais aussi tous les documents sur le livret des experts, tout ce qui accompagne l'évaluation. C'est important parce qu'il y a une traduction en anglais, puisque c'est un domaine où une évaluation peut se faire entièrement en anglais s'il y a convergence sur cette question. Ce référentiel en plus a été établi en concertation avec trois organismes qui ont ou qui vont être évalués, IRSN, Inria et IRSTEA. Un travail collaboratif a été mené pour travailler sur le document que vous avez entre les mains. C'est un livret spécifique pour le livret de l'expert et un document repère pour l'autoévaluation, commun aux trois entités. L'idée est de mieux accompagner le Comité, notamment les experts étrangers, de façon à ce qu'il y ait une préparation en amont avec le Président, une pré-réunion. L'idée est venue sur ce qui avait été fait notamment au CNRS, de façon à faire que la visite se déroule dans les meilleures conditions. Voilà les grandes lignes sur la méthodologie. Le document important, c'est le référentiel qui résume tous les domaines et sous-domaines d'évaluation.

Michel COSNARD, président :

Merci, Michel. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je vous propose de voter. Il faut que vous votiez formellement le référentiel, référentiel organismes. Ou bien on fera un vote global ? Nelly me conseille de faire un vote global, donc on votera globalement. Je passe donc la parole à Annie Vinter

Annie VINTER :

Cela va aller très vite en ce qui me concerne parce qu'il n'y a pas beaucoup de modifications entre les référentiels que vous avez déjà adoptés l'année dernière pour la vague D, et ceux qui vous sont présentés aujourd'hui pour la vague E. En ce qui concerne aussi bien les établissements que les coordinations territoriales, nous avons gardé la même architecture. L'essentiel des modifications tient dans deux types de modifications : soit des reformulations d'un certain nombre de critères, soit des ajouts de critères spécifiques. Ces deux points sont illustrés sur cette diapositive. L'ensemble de ces modifications résulte de concertation que nous avons menée durant l'année avec différents partenaires, issus de notre communauté, des groupes de travail avec la CPU, des rendez-vous avec des départements différents de la DGESIP. Nous avons également tenu compte de certaines recommandations issues de l'évaluation ENQA que nous avons eue l'année dernière.

Les modifications tiennent en deux types. Ce sont des ajouts de critères, comme on vient de le mentionner :

- en référence à des dimensions de responsabilité sociétale et de développement durable pour ce qui concerne les établissements et les coordinations territoriales,
- en référence à des problématiques d'interdisciplinarité dans l'évaluation pour les établissements qui ont fait explicitement ce choix stratégique dans leur positionnement,
- une demande pour l'établissement et la coordination territoriale de se positionner relativement aux recommandations issues de l'évaluation précédente, comment ils en ont tenu compte durant le contrat.

Quelques critères ont été reformulés, en renforçant l'importance donnée à la capacité d'autoévaluation des établissements, en renforçant les références aux usagers, et en précisant un certain nombre de missions des établissements, que cela concerne l'internationalisation, la formation tout au long de la vie, les activités d'innovation pédagogique, de documentation ou de valorisation. Là, on est sûr de la reformulation et non pas de la nouveauté.

Dernier point, je fais un petit retour en arrière sur les référentiels établissements. Pour l'évaluation d'établissements extrêmement spécifiques, qui n'ont pas de mission d'enseignement comme le Muséum national d'histoire naturelle, nous avons introduit un domaine qui vient se substituer à tous les domaines relatifs aux missions fondamentales d'université, formation, réussite étudiante, etc. Ce domaine est formulé de manière générique, de façon à s'adapter à toutes les missions spécifiquement portées par cet établissement. Plutôt que de laisser des domaines qui n'étaient pas couverts, on a préféré reformuler tous ces domaines classiques d'université en un domaine générique qui se décline selon les missions de l'établissement en question. Voilà présentées de manière globale, les principales modifications qui ont eu lieu entre la vague D et la vague E.

Michel COSNARD, président :

Merci Annie. Y a-t-il des questions ?

Pascale SAINT-CYR :

A l'usage. En travaillant sur l'autoévaluation dans mon établissement, on s'est fait épingler par les représentants des personnels dans la dernière ligne droite à propos de l'hygiène et la sécurité, parce qu'on avait été assez sobres sur le sujet. C'est vrai que dans le référentiel, sur le domaine, vous dites que l'établissement répond aux impératifs et aux obligations réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité, d'environnement et de conditions de travail. Je trouve qu'il y a beaucoup d'objets où on ne s'en tient pas à nous demander si l'on répond aux impératifs et aux obligations réglementaires. A l'heure où on développe des politiques importantes sur l'hygiène et la sécurité, le référentiel pourrait peut-être être aussi en ces termes de dynamique, de responsabilité d'établissement, et non seulement de répondre aux impératifs réglementaires. La formulation est paradoxale par rapport aux autres points du référentiel. Là, vous suivez vraiment la réglementation, et sur le reste, on va bien au-delà.

Annie VINTER :

Ce sont typiquement des choses qu'on pourrait revoir suite à ce qu'on appellerait des retours d'expérience. On encourage les établissements à nous les faire. Cette formulation est extrêmement spécifique, mais c'est aux établissements de s'en saisir. Il ne faut pas que nous ayons des formulations prescriptives. On a cette difficulté à éviter la prescription, puisque vous êtes autonomes et responsables, et à laisser ouvert les domaines à prendre en charge.

Pascale SAINT-CYR :

A ce moment-là, sur tous les sujets, vous nous demandez si on suit la réglementation sur tous les sujets. A nous d'être autonome et d'enrichir le sujet. Sur les autres sujets, vous êtes bien prescriptif sur l'élan, la dynamique.

Annie VINTER :

On n'est pas prescriptif. Votre dynamique c'est vous qui la faites. On vous demande de la qualifier.

Michel COSNARD, président :

Les référentiels sont faits pour évoluer. Le mieux est d'évoluer à partir d'une expérience. Votre réaction est tout à fait saine et très positive. Je souhaite vraiment que vous soyez en position de proposer une évolution du référentiel. Ce sera très bien accueilli. D'autres questions ?

Jean-Marc GEIB :

Bonjour à toutes et à tous. Le dispositif d'évaluation des formations reste globalement le même. On ne le change pas tous les ans, mais il y a quand même des profondes modifications. On a trois soucis, un souci de simplification en Licence et Master. On en a 1 000 à faire, en moyenne, par an. Pour la vague E, ce sera plus de 1 100 formations à évaluer. Simplifier à la fois de notre côté, mais aussi pour les établissements et les porteurs de formations, mais l'objectif n'est pas de simplifier pour simplifier, c'est essayer de mieux comprendre ce qui se passe dans les établissements. Le dispositif que nous avons mis en place depuis plusieurs années, qui perdurent et qui fonctionnent bien, est celui des champs de formation. Nous regardons, de façon beaucoup plus transversale, des ensembles de formations qui s'appellent des champs de formation. C'est l'établissement qui précise ces champs de formation. Nous ne sommes pas prescriptifs et directifs dans cette notion de champ de formation. C'est sur cette base et sur une base d'autoévaluation à la fois de chaque formation et du champ de formation, que s'appuie notre évaluation.

Ce qui change, nous l'avons déjà expérimenté en vague C et D, mais surtout en C, et sur la D, on est en train de le faire. On faisait l'évaluation du bilan et des formations pendant la dernière période. On a commencé à travailler un peu sur le projet des

établissements, non pas en allant voir les maquettes comme on pouvait le faire il y a une dizaine d'années, les maquettes des formations pour le futur, mais en regardant la structuration de l'offre de formation, sa cohérence, sur le fait qu'elle a des qualités intéressantes par rapport au profil de l'établissement. Nous avons été vers le projet de l'établissement. Nous avons décidé, avec la DGESIP, d'aller encore un pas plus loin, c'est-à-dire de réceptionner le projet d'accréditation de l'établissement et de donner un avis sur ce projet d'accréditation. Ce n'est pas le Hcéres qui établit cet acte administratif, *in fine*. Mais nous allons jusqu'au bout du processus avec l'établissement en l'accompagnant et en ayant un document qui précise son projet d'accréditation en termes d'offre de formation. Il liste l'ensemble des formations pour lesquelles il souhaite être accrédité. Ça s'est fait progressivement. Ça a donné, avec la DGESIP, un certain nombre de tensions, par moments. Une partie de la DGESIP, en particulier les conseillers scientifiques ont pu croire, à un moment, qu'on voulait prendre leur place, ce qui n'était pas le cas. On voulait être cohérent dans notre action d'évaluation, de faire le bilan. Le projet est d'aller jusqu'au bout sur la proposition d'accréditation, qui comprend bien d'autres choses que simplement une liste de formations. C'est le premier point de simplification, de mieux comprendre et de donner un avis sur ce qui se passe dans les établissements, et pas uniquement d'évaluer formation par formation. Les dossiers à retourner sont des dossiers construits sur les référentiels que vous avez. Ces référentiels sont sensiblement les mêmes que ceux que vous aviez validés l'année passée, comme le disait Annie. Il n'y a presque pas de changement. Il y a eu des changements sur l'intégrité scientifique, en particulier, puisqu'il s'agissait d'intégrer des critères de dynamique en termes d'intégrité scientifique dans les établissements. C'est fait.

Deuxième point important pour nous, le deuxième souci est d'être en conformité avec ce que demandent l'ENQA et le registre EQAR, c'est-à-dire d'intégrer des étudiants et des visites dans l'évaluation. Quand on a plus de 1 000 formations à faire, il est très impossible de faire des visites pour chaque formation. On deviendrait vraiment la plus grosse agence de voyages de France. C'était difficile d'avoir 1 000 étudiants. Il fallait changer un peu le processus. Nous avons décidé, cette année, d'intégrer des étudiants. Pour ce faire, nous avons fait un appel à candidatures à la création d'un vivier étudiant au printemps dernier. Il y a eu plus de 250 candidatures. On a été très impressionné. C'étaient de très bonnes candidatures, en général. Nous avons eu quelques cas de personnes qui avaient mal compris le dispositif, qui cherchaient un emploi et qui se proposaient d'être employées par le Hcéres. Nous avons eu plus de 250 candidatures. Nous avons retenu et donc créé un vivier de 200 étudiants. Malheureusement, tous ne seront pas pris cette année parce que nous n'en avons pas besoin d'autant pour la vague D. Pour la vague E, je ne sais pas encore exactement. Nous avons reconsidéré la composition d'un comité d'experts. C'est un comité réduit, un président, quatre académiques, un professionnel systématiquement, mais on le faisait déjà, et un étudiant. Ce comité est en charge de faire une analyse transversale sur le champ de formation et sur l'ensemble des formations qui lui sont proposées. C'est un travail un peu différent. C'est pour cela que nous avons pu intégrer plus facilement des étudiants dans ces comités parce qu'il ne s'agit plus d'affecter des formations à des experts et leur demander ce qu'ils en pensent, mais plutôt de regarder transversalement les choses. On nous avait aussi critiqués sur le fait qu'on ne faisait pas de visite. A 1000, il est difficile de faire des visites. Cette notion de champ de formation donne le grain nous permettant d'organiser des visites. Comme l'évaluation se fait à la fois sur le bilan et sur le projet, nous avons mis au point un dispositif de visites sur l'évaluation du projet, c'est-à-dire de faire une visite dans les établissements lorsque les experts auront travaillé sur le bilan et commencé à travailler sur le projet pour confronter les avis du Comité ou ce que ressent le Comité avec ce qui se passe vraiment sur le terrain.

Voilà les grandes modifications, avis sur le projet d'accréditation, des étudiants systématiquement, des visites qui se feront par champ. Nous avons une centaine de champs, j'arrondis le chiffre. Contrairement à 1 000, cela fait un ordre en moins. Pour les écoles doctorales, la volumétrie est très différente puisque nous avons à peu près 50 écoles doctorales à évaluer par an. Cela nous a permis, il y a quelques années, d'avoir

un processus qui travaille aussi pour l'accréditation des écoles doctorales. C'est systématiquement une visite par école doctorale. Cela inclut un jeune docteur. Il y a systématiquement un usager d'une école doctorale, quelqu'un qui vient de sortir de thèse et qui est intégré dans un emploi qui correspond à un docteur. On évolue, petit à petit, vers l'évaluation des collèges doctoraux, ce serait d'avoir un grain plus important. On ne peut pas encore le faire systématiquement parce qu'il n'y a pas toujours un collège doctoral dans les établissements. Quelquefois, c'est au niveau du site, quelquefois c'est plus une politique doctorale portée par les établissements, mais nous essayons d'aller dans ce sens, avec une écoute systématique de la politique doctorale de l'établissement lors de la visite des ED. Ce sont les deux grandes activités. La troisième activité est une activité dont Annie a parlé, qui est que nous travaillons à faire des synthèses par site à partir de ces résultats. Ces synthèses ont pour objectif de s'intégrer dans une synthèse plus globale du site que met en place le département d'Annie.

Michel COSNARD, président :

Merci Jean-Marc. Y a-t-il des questions, des commentaires ?

Eliane KOTLER :

J'ai un commentaire. Dans l'introduction aussi bien du référentiel concernant les formations, que celui concernant les établissements, et même que celui concernant la coordination territoriale, il est explicitement fait référence au processus de Bologne. Il me semble qu'on pourrait donner une coloration un peu plus bolognaise, si je puis dire, à ces référentiels, en précisant certains concepts. Je pense notamment au supplément au diplôme, ajouter qu'il est délivré automatiquement et gratuitement, dans une langue autre que française. Pourquoi parler de crédits européens, alors que tout le monde parle de ECTS ? Je crois que ce serait un peu plus « bologné ».

Jean-Marc GEIB :

Ça dépend. C'était ECTS, puis crédits européens, puis ils sont revenus aux ECTS. La prochaine fois, je ne sais pas.

Michel COSNARD, président :

S'il s'agit de changer de mot, on peut le faire. Il faut mettre la bonne formulation l'année donnée. Ce n'est pas à nous de juger.

Eliane KOTLER :

A propos de la mobilité étudiante, avec une prise en compte de la dimension sociale, peut-être. Ce sont de petits ajouts. Dans la reconnaissance des acquis, ce serait aussi de parler des acquis non formels et informels. Ce sont des suggestions.

Michel COSNARD, président :

Je propose, Eliane, que vous envoyiez les propositions et remarques qui me semblent tout à fait recevables, si l'on veut intégrer le référentiel dans une approche bolognaise, pour reprendre votre terme, autant le faire à fond. On ne va pas inventer nos propres mots si les mots existent, même s'ils changent. On les changera au fur et à mesure.

Loris GAUDIN :

J'ai une petite question : pourquoi le choix d'un docteur, et non pas d'un doctorant ? Un docteur ayant soutenu sa thèse, ne sera plus dans la même logique d'avenir et de raisonnement qu'un doctorant qui est encore dans un processus de formation et est amené à soutenir. Il n'aura la même perspective qu'un docteur qui n'est plus étudiant.

Jean-Marc GEIB :

On s'est posé la question. C'est quelquefois assez difficile d'avoir un doctorant plutôt en fin de thèse qui ait une expérience sur le fonctionnement de son école doctorale. La fin de thèse n'est pas toujours facile. Cela ne permet pas toujours de travailler pour le

Hcéres et faire des évaluations. Il nous semblait que le jeune docteur intégré, était le reflet usager. Il a son expérience. Il a passé sa thèse. Il a toutes les données. Un des critères de l'école doctorale, c'est la soutenance et comment se passe la soutenance, qu'est-ce qui est exigé par l'établissement sur la soutenance. Le doctorant était au milieu du gué et cela nous semblait plus intéressant d'avoir le jeune docteur, c'est-à-dire celui qui vient de sortir, qui est déjà intégré pour avoir l'expérience de l'intégration dans un métier demandant le niveau docteur.

Michel COSNARD, président :

Jeune, cela veut dire moins de deux ans.

Jean-Marc GEIB :

C'est deux, trois ans. On n'a jamais inscrit de chiffres.

Michel COSNARD, président :

Mais c'est l'idée, ça ne veut pas dire vingt ans après la thèse.

Jean-Marc GEIB :

Non, bien sûr. Même dix ans, ce ne serait pas le cas.

Caty DUYKAERTS:

Je me disais, en vous écoutant, que je suis contente que le mandat est de quatre ans, parce que du coup, je pense qu'au bout de mon mandat, je commencerais à comprendre le système français et le système du Haut Conseil. Blague à part, c'est vrai que vous avez un grand nombre de référentiels. Je me mets deux minutes à la place des établissements et je suis toujours impressionné par le nombre de dossiers qu'ils doivent compléter. Ce n'est pas la première fois que je fais la remarque ou que je pose la question, mais j'ai encore un peu de mal à percevoir les objets d'évaluation. Par exemple, lorsqu'on ouvre le référentiel de l'école doctorale, il a été présenté par le Directeur plutôt des évaluations de formation. Et lorsqu'on regarde les références, il me semble qu'on est beaucoup plus sur un axe de pilotage Institutionnel. Puisqu'on essaye de voir comment fonctionne l'adossement, le fonctionnement scientifique de l'école, l'organisation de la gouvernance, les partenariats, la politique claire de recrutement et d'accueil des doctorants, on n'est pas vraiment sur un objet de formation. Je me posais la question de l'interface entre l'approche Institutionnelle, c'est-à-dire le référentiel qui nous a été présenté il y a quelques minutes, et les référentiels sur les formations. C'était vraiment une question ouverte, par rapport à ce point-là.

J'ai une double question, qui est toujours liée aux mêmes questionnements que j'ai, ce sont les multicouches, et les lasagnes comme vous les appelez. La question des champs de formation, ce que je commence à comprendre ici, c'est que les établissements doivent compléter un dossier sur la base du référentiel formation. Ils doivent faire autant de dossiers qu'il y a de formations. Ils doivent, en même temps, faire un rapport d'autoévaluation sur les champs de formation. Lorsque vous avez tous ces documents compilés, vous organisez une visite. C'est la méthodologie. Par rapport à un établissement de taille moyenne, une université dans une ville de taille moyenne, cela fait combien de dossiers pour un établissement ?

Jean-Marc GEIB :

Historiquement, les établissements ont toujours rendu, que ce soit au ministère ou à nous, un dossier par formation, diplômant au niveau licence ou au niveau master. Ce que nous demandons, c'est de nous expliquer comment cela se passe dans des grands champs disciplinaires ou thématiques. En général, un établissement a quatre champs, à peu près. Cela va de deux à six. Il y a des petits établissements où c'est deux. Il y a même des établissements très petits, où on ne leur demande pas de dossier champ, puisque leur offre de formation s'identifie à l'établissement. Ce sont de tous petits établissements. Quand on s'adresse à une université de taille importante, comme elles le sont souvent en

France, et elles sont même de taille de plus en plus grande, on ne leur demande pas un discours un peu lénifiant sur leur offre de formation globale, mais en passant par un grain intermédiaire qui est la notion de champ. En général, c'est autour de quatre, cinq. Il y a des universités très grandes comme Aix-Marseille qui a dû nous présenter son offre de formation divisée en quatre. Ils nous ont fait quatre dossiers supplémentaires qui nous expliquent les disciplines. Par contre, il y a des universités plus petites, comme l'université de Corte en Corse, qui nous a fait beaucoup plus de champs, mais pour des raisons de difficultés internes.

L'objectif est de mieux comprendre. Comme on a énormément de choses à faire et qu'on ne peut pas systématiquement aller sur place pour écouter ce qui se passe, etc., on passe par cet intermédiaire qui ne donne pas un travail gigantesque. En plus, il y a un autre intérêt. On souhaiterait que ce découpage des offres de formation soit au niveau du site, c'est-à-dire d'un ensemble d'établissements, d'un regroupement d'établissement. Lorsque l'on demande aux établissements de présenter les choses par champ, ça les titille un peu. Ça les oblige à réfléchir sur une structuration de leur offre de formation. Cela les titille sur les relations entre les établissements sur le site pour savoir s'il y a des champs qui se recoupent. C'est quelque chose qui fonctionne bien comme ça et on comprend mieux ce qui se passe.

Michel COSNARD, président :

Au risque de compliquer encore plus, c'est la loi qui nous demande d'évaluer chacune des formations. De ce point de vue, la loi de 2013 n'a pas changé par rapport à la loi de 2006. En 2006, on était encore dans le processus d'habilitation, d'habilitation par formation. Nous sommes maintenant dans un processus d'accréditation, qui demande quand même une évaluation par formation. Ce que nous avons essayé de faire vous paraît plus compliqué, mais je ne voudrais pas qu'on soit comme l'Europe, à chaque fois qu'on veut simplifier, on rajoute une couche de simplification. Effectivement, c'est un peu ce qu'on a fait, on a rajouté une couche de simplification. J'en suis désolé. Franchement, on ne sait pas comment faire pour être dans le dispositif de la loi, d'essayer de simplifier les choses pour les établissements, et d'être dans un processus de respect de l'autonomie des établissements. J'essaie de m'expliquer. Nous devons, c'est la loi, évaluer chacune des formations. Nous avons voulu simplifier cette évaluation en faisant que par le dispositif de champ qui peut sembler se superposer, ce que nous essayons de comprendre, c'est la politique de l'établissement dans le cadre du champ de formation en question.

Nous avons essayé de simplifier. Je souhaiterais qu'on simplifie au maximum l'évaluation de chacune des formations pour remonter à ce niveau, que nous soyons vraiment dans de l'assurance qualité et pas dans une évaluation à la petite semaine où on a plus l'impression de faire une inspection ou un contrôle de l'établissement. Les formations sont de la responsabilité des établissements. Je suis convaincu que cette direction champ de formation est la borne. J'appelle, de mes vœux, une nouvelle loi qui permettrait d'abroger cette nécessité de l'évaluation de chacune des formations, pour aller plutôt vers une évaluation du dispositif de formation des établissements. En tout cas, en termes de dossier, ça correspond à une vraie simplification c'est-à-dire qu'il n'y a plus un dossier à faire par formation. A partir du moment où l'on introduit cette idée de champs de formation, cela permet de faire une visite dans l'établissement au niveau de chacun des champs et d'avoir une évaluation plus en prise avec l'établissement.

Pour terminer, le dispositif d'habilitation a été supprimé. C'est un peu un dispositif d'accréditation, mais cela reste encore un acte administratif, comme l'appelait Jean-Marc. Pour qu'un établissement puisse délivrer des formations et les diplômes correspondants, il faut qu'il soit accrédité. Cette décision d'accréditation, c'est le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui la prend. On ne peut pas se substituer à lui. Par contre, nous avons, là encore, simplifié le dispositif puisque avant, il y avait deux entités, dont une s'occupait de l'évaluation, le Hcéres, et une autre

s'occupait de l'accréditation à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle. Il n'y a plus qu'un seul dispositif, c'est celui du Hcéres, puisque c'est nous qui émettons l'avis d'accréditation. Puisqu'on parle de la vague E, il aura fallu trois ans pour y arriver puisque c'est quelque chose que j'ai évoqué dès ma prise de fonction. Nous y arriverons en vague E. Jean-Marc a parlé de tensions. Il y a peut-être eu des tensions au niveau des troupes, mais au niveau de la Direction générale de la DGESIP, il y a eu un partenariat exemplaire. Nous sommes arrivés, par trois étapes successives, à ce dispositif qui, là encore, on verra les retours d'expérience, est vraiment une volonté de simplification puisqu'il n'y a plus qu'un seul organisme en face de l'université. Nous sommes sur une longue route, mais petit à petit, on progresse, mais c'est loin d'être fini.

Caty DUYKAERTS :

C'est juste une question à laquelle il ne faut pas répondre aujourd'hui. Je me posais la question de savoir si le Haut Conseil a une vision d'une finalité qui serait de passer à terme vers un modèle où les établissements seraient autonomes dans leur mécanisme d'accréditation, et seraient donc auto-accréditeur en quelque sorte de toutes leurs formations. Idem par rapport à la recherche, est-ce que la visée d'une approche Institutionnelle et territoriale articulée va vers une plus grande autonomie des établissements. Est-ce que c'est une visée ou pas spécialement ? C'est juste une question que je me pose.

Jean-Marc GEIB:

Les mots sont importants dans ce genre d'histoire, parce qu'il y a quand même l'Etat. C'est l'Etat qui accrédite les établissements qui sont essentiellement publics. Je ne vous parle pas du privé, c'est une autre question. C'est l'Etat qui organise un cadre national des formations. L'évaluation dans la tête de l'Etat, c'est qu'il y ait une agence nationale qui vérifie la conformité des formations à ce cadre national. On est dans quelque chose d'assez technocratique qu'on essaie d'éviter, en essayant de travailler plus en accompagnement des établissements. Le ministère, je ne sais pas jusqu'où cela ira, mais actuellement, le ministère parle plus d'une accréditation, a priori, c'est-à-dire de faire confiance aux établissements, sur leur capacité à monter une offre de formation et une évaluation qui serait à la fin d'une période de 5 ans, en regardant s'ils ont mis en place quelque chose qui serait conforme à l'idée que se fait l'Etat d'un établissement public du supérieur. Actuellement, on est dans une accréditation. L'Etat vérifie un certain nombre de choses avant d'accréditer. Ce serait d'inverser le dispositif. C'est de laisser partir les établissements, et au bout de cinq ans, de vérifier. Cela nous va très bien puisqu'on fait globalement déjà ça. On regarde l'établissement sur son offre, sur ce qu'il veut en faire. Nous ne sommes pas là pour sanctionner ou fermer les choses, mais plutôt de dire, allez-y mais voilà notre avis sur ce que vous voulez mettre en place. Ça ne nous gêne pas vraiment, mais je pense que ce serait une grande révolution en France.

Michel COSNARD, président :

Pour compléter ce que dit Jean-Marc, qu'un établissement puisse mettre en place un dispositif d'accréditation n'est pas possible, puisque c'est l'Etat qui doit prendre la décision d'accréditation. Par contre, l'établissement peut très bien mettre en place un dispositif d'évaluation et d'avis d'accréditation qui lui soit propre. Dans ce cas-là, il faudra que cette procédure soit validée par le Hcéres. Personne ne l'a jamais fait encore. C'est possible de le faire. Je pense que c'est la bonne voie vers laquelle il faut aller. Le Hcéres, dans ce cas, sera en quelque sorte l'accréditeur des dispositifs d'accréditation. On vérifiera que le dispositif tel qu'il est conçu correspond bien aux valeurs, aux critères et aux normes édictées par ce collège et par la loi dans le cadre de l'évaluation. Pour l'instant, on n'y est pas. Je pense que cela se fera, mais dans un temps un peu plus loin. Tout ce qu'on dit là est aussi vrai pour la recherche, pour l'évaluation des Unités de Recherche.

Jean-Marc GEIB :

Il faut savoir que l'on essaye vraiment de faire bouger les choses en faisant cela. Peut-être que vu d'un regard étranger, c'est quelque chose d'un peu bizarre. Donner la responsabilité aux établissements sur la construction de leur offre de formation, c'est quelque chose qui n'est pas dans la tête de tout le monde actuellement. Beaucoup d'établissements nous disent, cette formation-là, on voudrait la supprimer, vous allez faire un mauvais rapport. Alors que ce n'est pas dans ce sens que cela devrait fonctionner. On nous demande d'appuyer le rôle de l'établissement qui devrait décider de son offre de formation, même quelquefois de jouer un jeu très bizarre avec les établissements. On essaie vraiment de laisser aux établissements la capacité de construire leur offre de formation, mais on veut comprendre ce qui se passe.

Loris GAUDIN :

C'était pour ajouter une petite intervention au PV parce que c'est quelque chose qui est au niveau des associations étudiantes qui m'ont nommé ici. C'est important pour l'évolution du Hcéres, pas tant sur l'accréditation, mais sur l'articulation que doivent avoir l'évaluation et les avis avant accréditation en France. C'est quelque chose que portent actuellement les personnes en mandat dans le réseau de la Fage, auprès du ministère sur cette articulation. C'est important que nous soyons au fait parce que ce sont des débats qui ont aussi vocation à être ici. Le réseau de Madame FRAQUET est peut-être absent sur le sujet, je ne sais pas, en tout cas, elle n'est pas ici. Pour nous, ce qui devrait plutôt être fait, c'est que les universités et les organismes aient des cellules d'accréditation qui, en interne, font la logique d'évaluation qualité, comme on le fait à travers l'analyse par formation, que ce ne soit plus le Hcéres qui le gère, et que le Hcéres vienne seulement accréditer, sur une logique d'assurance qualité, la cellule qui fait ses évaluations qualité. C'est pour distinguer la logique d'assurance qualité et la logique d'évaluation qualité.

Aujourd'hui, on a la problématique d'avoir plus de 1 000 licences et masters à évaluer. Ce n'est pas soutenable, sur le long terme, en termes de finances publiques. Cette logique d'action territoriale pilotée par l'Etat est perdue quand on est dans ce système. Je pense que c'est important que vous sachiez où on va au niveau des organisations étudiantes. On est effectivement en train de demander une évaluation qualité au niveau établissement ou au niveau regroupement, cela reste à voir. Par contre, que le Hcéres ait une action de l'évaluation de l'assurance qualité, d'aller sur une assurance qualité de ces structures. Les structures en interne, elles auraient le même système basé sur Bologne, avec des comités et des experts de tous milieux, qui soient des experts externes. C'est pour l'ajouter au débat et que l'on puisse le voir apparaître dans le PV pour quand on le rouvrira dans deux ou trois ans.

Michel COSNARD, président :

Merci Loris. C'était le sens dans lequel nous pensons aller. On ne peut pas tout faire en même temps.

Loris GAUDIN :

Les étudiants iront peut-être plus vite que vous.

Michel COSNARD, président :

Merci Jean-Marc. J'appelle Pierre pour la dernière présentation du référentiel des Unités de Recherche.

Pierre GLAUDES :

Bonjour à tous. Comme mes camarades, j'ai peu à dire parce qu'il y a très peu de changement dans le processus d'évaluation des Unités de Recherche. Avant de vous les présenter, je voudrais juste rappeler quelques données. Il y avait 585 entités de recherche évaluées lors de la précédente vague, et nous en aurons 521 attendues, lors

de la prochaine vague selon nos estimations, ce qui continue à être, malgré tout, une vague assez lourde comparativement aux autres. Même si on constate pour cette vague, comme on l'a constaté pour les autres, une poursuite du mouvement de regroupement des Unités de Recherche qui fait que leur nombre diminue, mais leur taille augmente. Nous sommes passés de 585 à 521, mais les cas d'unités qui avoisinent ou dépassent les 100, voire les 200 enseignants-chercheurs, chercheurs, augmentent sensiblement. Nous avons estimé que sur ces 521, l'essentiel sera composé d'EA et d'UMR :

- 471, dont la répartition est à peu près égale,
- 32 structures fédératives,
- 8 CIC.

Nous avons le cas particulier des groupements hospitaliers avec l'AP-HP. Nous avons un cas où les établissements hospitalo-universitaires sont répartis sur deux vagues. Ils sont répartis à la fois sur la vague D et la vague E. Nous avons déjà commencé, cette année, l'évaluation des CHU de la vague D, mais il n'y a pas de solution de continuité dans l'évaluation de l'ensemble avec la vague E. Le calendrier est de ce fait modifié, c'est-à-dire que nous allons les évaluer très tôt dans la vague E pour que les choses se fassent dans le même mouvement. A cela s'ajoute 6 UMIFRE, les unités mixtes internationales du CNRS et du Ministère des affaires étrangères. Ce sont des unités SHS.

Cela donne par domaine une répartition à peu près équipollante, selon les domaines :

- 171 entités en SHS
- 188 en Sciences et technologies,
- 162 ans SVE.

Ce sera la troisième fois qu'une autorité administrative indépendante évalue les unités de la vague E.

S'agissant des référentiels, le référentiel général d'évaluation des entités de recherche qui vous a été transmis n'a pas été modifié, ou plutôt il a été modifié mais de manière très marginale. Ce sont des coquilles qui ont été corrigées, des phrases mal tournées qui ont été reformulées, mais du point de vue du contenu, il n'y a aucune modification. La seule nouveauté concerne les éléments complémentaires du référentiel général de l'évaluation qui sont en cours de publication et sont publiés au fil de l'eau. Ce sont les guides des produits et activités de recherche que nous avons produits par sous-domaine disciplinaire. Pour évaluer le critère un qui permet d'apprécier les activités et les résultats des Unités de Recherche, critère qui s'appelle « qualité des produits et activités de la recherche », nous avons pris le parti de rédiger des guides, des produits et activités de recherche par sous-domaine disciplinaire, chaque fois que cela était possible et parfois même en regroupant certains sous-domaines et en faisant appel au représentant de ces communautés. Nous avons, typiquement, réuni les sections du CNU concernées par un sous-domaine, la ou les sections du CoNRS, les CSS de l'INSERM ou d'autres organismes, des sociétés savantes, des associations professionnelles, parfois des personnalités qualifiées.

Nous leur avons demandé, pour chacun des produits et chacune des activités référencées dans notre guide, selon une nomenclature qui comprend une vingtaine d'items, de caractériser l'évaluation de ces produits et de ces activités en indiquant quels étaient les indices de qualité, mais aussi quelles étaient, auparavant, les observables pour chacun de ces produits et chacune de ces activités. A ce jour, quatre guides sont prêts et vont être publiés. Ils sont au stade de la mise en forme selon la charte éditoriale du Hcéres. Ces deux guides concernent les Sciences et Technologies, un pour les mathématiques et l'autre regroupe à la fois les Sciences pour l'Ingénieur et les Sciences et Technologies. Nous avons aussi deux guides qui vont venir à publication dans le secteur des SVE, où on a des regroupements disciplinaires par sous-domaine.

Ce mouvement engagé depuis plusieurs mois, touche à sa fin. L'objectif pour les Sciences et Technologies et les Sciences de la Vie et de l'Environnement est d'avoir publié tous ces guides d'ici la fin de l'année. Les SHS ont pris un peu de retard, parce que c'est en SHS que les difficultés sont les plus grandes pour deux raisons. D'abord, parce que ces disciplines sont confrontées à l'absence d'instruments bibliométriques pour un grand nombre d'entre elles, ce qui suppose qu'elles se posent une question ancienne, que nous connaissons, qui est la question des listes de revue et de la fabrication de liste de revues, ce que beaucoup de nos collègues ont décidé de faire, même quand ils avaient, dans certains cas, à leur disposition des instruments bibliométriques. C'est le cas de nos collègues de Sciences de Gestion et de Sciences Economiques qui ont décidé de faire une liste propre au Hcéres, alors qu'il existe une liste particulière propre à la section du CoNRS concerné. Ces collègues se réuniront en janvier pour actualiser cette liste et mettre à jour la liste des produits et activités des autres produits et activités. Nous devrions publier très rapidement une liste commune aux Sciences de Gestion et aux Sciences économiques.

Il y a d'autres cas où la logique d'un regroupement par sous-domaine disciplinaire est plus difficile à valider. Avec l'économie et la gestion, on a deux composantes du sous-domaine SHS1 marché, finances et organisation. En revanche, quand on regarde le sous-domaine quatre, vous avez la psychologie, les sciences du langage, les sciences de l'éducation et les STAPS. Il est assez difficile de les accorder sur un même référentiel, notamment à cause de la nature très interdisciplinaire et très particulière des STAPS. Ces questions se posent. Elles se règlent assez lentement. Elles mobilisent des communautés qui peuvent être parfois très disparates par leur origine. Je pense au panel SHS5 qui réunit à la fois les arts plastiques, la philosophie, toutes les langues, littératures et civilisations étrangères, la littérature française et la littérature comparée, les langues anciennes et les littératures anciennes. Cela représente un nombre très important de sections du CNU. Fort heureusement, une seule section du CoNRS, beaucoup de sociétés savantes. Il est très difficile de faire converger tout ce monde. Nous avons pris le parti de prendre notre temps pour aboutir à un résultat qui si possible, fasse sinon l'unanimité, du moins réunisse une grande majorité de points de vue. Nous considérons que ces guides ne peuvent pas être produits sans l'appui et le consentement des communautés.

J'en viens au processus d'évaluation lui-même, peu de changements. Les principes d'évaluation par les pairs, avec les mêmes principes rappelés par la loi de 2013, n'ont pas changé, bien sûr. Le processus suit les mêmes étapes et prévoit toujours une visite sur site, auquel les communautés sont attachées. Nos critères d'évaluation sont stables. Ce sont toujours les trois critères qui couvrent l'ensemble des activités :

- la production de connaissances,
- le rayonnement et l'attractivité académique,
- les implications dans la formation par la recherche,
- les interactions avec l'environnement économique, social, culturel et sanitaire,
- la vie et l'organisation de l'Unité,
- le projet et la stratégie de l'unité à cinq ans.

Là encore, pas de changement. La seule évolution importante est une évolution organisationnelle. Il est apparu, à la suite du conseil externe que nous avons sollicité l'année dernière, qu'un bénéfice organisationnel résulterait d'une anticipation très importante de la date ou sinon de la date exacte de la semaine de l'évaluation pour mieux répartir les évaluations au cours de la campagne, et pour mobiliser des experts internationaux ou des experts de qualité dont les agendas sont souvent très vite saturés. Cette année, j'ai été confronté à beaucoup de demandes. Cette année, nous avons une organisation strictement successive des évaluations des sites de la vague D. On doit attendre d'avoir terminé les évaluations sur un site pour commencer les évaluations sur un autre site. Or cette logique a été mise à mal, en particulier dans le domaine des SVE, tout simplement parce que lorsque nos délégués scientifiques ont pris contact avec les directeurs d'unité, la date qu'ils leur proposaient, ou la période de l'évaluation d'une

manière plus large, tombait au moment où un grand congrès international mobilisait, aux Etats-Unis, un grand nombre de chercheurs de l'Unité et rendait difficile l'organisation de la visite.

Nous avons très souvent rencontré ce type de problèmes. Ou encore, le Spécialiste incontestable d'une question que tout le monde souhaitait voir présider le comité n'était pas disponible à la date que nous lui avons proposée et dans le créneau qui était le nôtre, ce qui nous a conduits à accorder des dérogations. En termes d'organisation, cela évidemment pose des problèmes. Pour éviter ces difficultés, nous avons décidé d'anticiper d'un an, la fixation de la date ou de la semaine de l'évaluation des entités de recherche. Notre objectif est d'avoir fixé pour la très grande majorité, pour à peu près plus de 90 % des unités, cette date au cours du dernier trimestre 2017. Il y a quelques exceptions qui peuvent résulter des cas de fusions et restructurations où des unités vont changer de périmètre et sont encore dans une dynamique dont elles ne connaissent pas l'issue parce qu'elle va faire l'objet de discussions et de négociations au sein du Conseil scientifique de l'université ou bien entre les différentes tutelles universitaires et les organismes.

Par ailleurs, la date de dépôt des dossiers d'autoévaluation sera avancée, cette année, au 6 septembre, de façon à ce que la campagne d'évaluation soit plus longue et que la réalisation de l'ensemble des opérations puisse avoir lieu dans des conditions plus satisfaisantes. Comme vous le savez, nous avons l'obligation d'avoir achevé toutes les évaluations à la fin du mois d'avril dans la mesure où nos rapports d'évaluation sont transmis à la fois aux sections du CoNRS et au CSS de l'INSERM, notamment, mais plus largement à toutes les instances d'évaluation interne des organismes qui doivent conseiller leurs tutelles sur la labellisation des UMR. Comme ces réunions commencent au mois de mai, il faut que les rapports soient transmis au mois d'avril. Or c'est toujours une gageure de parvenir à tenir ce calendrier, raison pour laquelle il nous a semblé pertinent d'anticiper la période d'évaluation.

Dernier aspect des activités du département d'évaluation de la recherche, la question de l'évaluation des champs de recherche et les synthèses. L'évaluation des champs de recherche a été mise en œuvre dans la vague D, mais avec difficulté, compte tenu de la mobilité du paysage et d'une certaine impréparation des établissements d'enseignement supérieur. Elle a été suspendue. Finalement, elle n'a pas été remplacée par une évaluation globale du dispositif Recherche. Il nous a semblé qu'il était plus prudent et plus pertinent d'avoir un dispositif souple et léger, qui consisterait à inclure un volet champ de recherche aux processus de production des synthèses recherche de sites, et de faire en sorte que ce volet champ de recherche soit à la carte. Je veux dire par là qu'il ne sera réalisé que sur la base du volontariat pour les sites et leurs établissements qui le demandent. Autrement dit, lorsqu'un établissement de la vague E estimera qu'il y a une valeur ajoutée à ce qu'un diagnostic soit produit dans le cadre de la synthèse sur l'organisation par champ qu'il a prévu, soit qu'il la projette et qu'il envisage de la réaliser dans l'avenir, ou bien que cette structure est déjà une forme d'existence, alors nous mettrons en place un dispositif léger d'interaction avec les établissements et les sites qui nous permettra d'enrichir cette synthèse d'un volet champ de recherche.

C'est déjà quelque chose que nous avons expérimenté en vague C avec l'université de Lorraine. L'université de Lorraine a, depuis sa création, des pôles, qui ont pour la plupart une réelle existence, ce qui nous a permis de produire dans le cadre de la synthèse que nous venons de terminer, un diagnostic sur la valeur ajoutée de la création sur le site de ces pôles. J'ajouterai, à ce dispositif synthèse, un processus expérimental auquel nous allons nous essayer pour la première fois, un dispositif expérimental de production de synthèse pour une discipline à l'échelle nationale à partir d'un bilan de cinq années d'évaluation couvrant les cinq vagues, donc l'ensemble des unités évaluées pour notre pays. Nous avons été saisis, au moins pour l'une de ces deux disciplines, par la DGRI. Il s'agit de l'archéologie. Nous réaliserons donc une synthèse, à l'échelle nationale, des

évaluations sur le secteur archéologique. Nous essaierons également de faire l'exercice pour les mathématiques.

Michel COSNARD, président:

Merci Pierre. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je te remercie, Pierre. On vous a présenté les référentiels de la vague E. Cela peut paraître un peu prématuré puisque l'on parle de fin des évaluations à l'été 2019, mais nous devons les publier maintenant. Je vais mettre au vote l'ensemble des référentiels, modulo les quelques remarques dont parlait Eliane. Nous maintiendrons les référentiels tels qu'ils vous sont présentés pour, dans la semaine qui vient ou au plus tard début novembre, les mettre en ligne, car ils sont attendus par les établissements qui vont préparer leur dossier d'auto-évaluation, même si la fin de cette vague E, coïncide pratiquement avec la fin de notre mandat du collège. Y a-t-il encore des questions ou des commentaires ? Non. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie, à l'unanimité des votants.

5. POLITIQUE VOYAGES – INDEMNITES DES EXPERTS – STATUT DES CMS

Michel COSNARD, président :

J'en viens maintenant au point 4, politique Voyages, indemnités des experts, statut des Chargés de Mission Scientifiques. Pour la politique Voyages, je laisse la parole à Nelly.

Nelly DUPIN :

Comme vous le savez, les évaluations reposent sur la mobilisation de 2 500 à 3 500 experts par vagues d'évaluation, qui se déplacent sur les sites à évaluer. Cela nous conduit à avoir de nombreuses dépenses en Voyages et hébergements. Comme nous sommes une autorité administrative indépendante, nous sommes soumis aux dispositions de la fonction publique, dispositions qui, dans l'enseignement supérieur et la recherche, ne sont pas très favorables aux missionnés, puisque les textes qui s'appliquent sont des textes sur le paiement des indemnités de repas, des textes sur la possibilité d'utiliser la première classe, la seconde classe ou l'avion, et l'usage de la voiture personnelle. Nous avons décidé, dès la création de l'AERES puis du Hcéres, d'avoir une politique qui déroge, quelque peu, aux règles de la fonction publique, c'est-à-dire que nous appliquons dans la plus grande partie, ce qui est possible, c'est-à-dire faire très attention aux deniers publics en ne prenant pas des premières classes, des business et ce genre de choses, mais il nous a semblé important de faire attention aux experts et d'avoir des dispositions qui permettent d'être plus favorables que d'avoir un hébergement pour 65 euros à Paris ou 45 euros en province.

Pour que nos règles soient appliquées par le comptable public, il nous faut avoir notre propre politique Voyages, de façon à ce qu'il puisse s'y référer. Notre politique Voyages reprend les principes et règles de prise en charge des missionnés par le Hcéres, celles de la fonction publique et également celles auxquelles nous dérogeons et pour lesquelles nous avons nos propres règles, mais elles ne sont applicables que si elles sont adoptées par le collège. On vous a précédemment présenté, il y a un an à peu près, la politique Voyages du Hcéres. Cependant, comme pour les évaluations, c'est avec les retours d'expérience que l'on se rend compte qu'il y a parfois des failles dans le système. C'est pour cette raison que nous vous présentons, aujourd'hui, deux petites modifications vraiment mineures, qui apporteront un confort considérable et une souplesse au Hcéres dans ses relations avec les experts.

Lorsqu'un expert utilise sa voiture personnelle, il est remboursé sur le taux d'indemnités kilométriques. Ces indemnités kilométriques dans la fonction publique sont calculées à partir des chevaux fiscaux des voitures, sauf qu'à l'étranger, la carte grise ou le document équivalent ne mentionne pas toujours les chevaux fiscaux. Quand ce n'est pas mentionné, le comptable ministériel ne souhaite pas payer ces factures. On est dans un imbroglio totalement surréaliste, alors que ces personnes ont parfaitement le droit d'être remboursées de leurs frais kilométriques. C'est pourquoi on vous propose,

aujourd'hui, de les fixer à 0,32 euro du kilomètre. Cela correspond à 6 ou 7 chevaux fiscaux. Il faut qu'il y ait une base réglementaire pour verser les frais kilométriques aux experts étrangers. Ce n'est pas très compliqué, mais si on ne fait pas cela, on a des difficultés très importantes pour le règlement de sommes parfois ridicules. C'est très mal compris par les experts. On serait à leur place, on aurait une très mauvaise image du système administratif, mais nous sommes contraints de le faire. Grâce à votre vote, si vous l'acceptez, nous levons une difficulté.

La deuxième chose concerne la résidence administrative dans la commune de Paris. Paris est effectivement une commune, mais pour l'administration, la commune de Paris s'étend aux départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Malheureusement, les missionnés qui résident ou travaillent dans l'une de ces communes ne peuvent prétendre à une indemnité ou un hébergement lorsqu'ils font les évaluations sur ces communes. C'est très mal accepté par les experts. C'est très mal accepté par les conseillers scientifiques et personnels administratifs qui sont confrontés à une difficulté, c'est de travailler sans pouvoir être indemnisés, sans même pouvoir percevoir une indemnité pour un repas. Je souhaite que l'on déroge à ce système, pas forcément de manière systématique parce que parfois, quand on fait une évaluation à Paris et que l'on habite à Boulogne, ce n'est pas très loin, cela se comprend, mais au cas par cas, sur demande préalable. Je pense qu'il est vraiment utile de pouvoir déroger à cette règle et permettre au personnel d'assister aux réunions qui se tiennent sur Paris ou les communes qui s'y rattachent, tout en ayant droit à des indemnités en conséquence et à l'hôtel bien évidemment.

Thierry PONCHON :

Est-ce qu'il n'y a pas un risque de passe-droit ? Disons de traitement pas équitable. Est-ce que ce ne serait pas préférable de décider que les Parisiens n'ont aucune indemnité parce qu'ils habitent Paris, de considérer la commune de Paris comme Paris, et ceux qui habitent dans la banlieue ou dans le département de la Seine...

Nelly DUPIN :

Ce n'est pas équitable du tout, parce que quand vous allez évaluer le Plateau de Saclay, vous êtes parisien.

Thierry PONCHON :

Oui mai Saclay ne fait pas partie de Paris. C'est quelqu'un qui habite dans Paris et qui fait une évaluation dans un autre arrondissement de Paris. C'est ce dont je parle.

Nelly DUPIN :

Non, mais là, il n'y a pas de sujet.

Pierre GLAUDES :

J'ai une collègue de sciences de gestion qui habite en région parisienne, au bout de la ligne A du RER. Elle a un comité composé d'experts extérieurs à Paris pour une évaluation à Paris Centre. Elle souhaiterait pouvoir tenir une réunion le soir qui précède la visite du comité avec les experts et dîner avec eux à cette occasion, et ne pas avoir à rentrer chez elle parce que ça lui fait trois quarts d'heure et que lorsqu'elle arrive nuitamment dans la gare de la ville où elle habite, ce n'est pas une ambiance particulièrement agréable paraît-il. Or, il n'y a aucune possibilité de prise en charge de ses frais à ce jour.

Vous imaginez la difficulté si elle doit venir à Paris pour une réunion qui va durer un certain temps le soir, rentrer chez elle, repartir le lendemain matin pour les évaluations, tout cela à ses frais, alors qu'en réalité, elle est missionnée. C'est ce type de difficultés qui créent des tensions, parce que les conseillers scientifiques comprennent mal ces règles administratives. On essaie de leur expliquer, mais c'est tellement contre-intuitif à certains égards, que nous avons beaucoup de difficultés. C'est pour essayer de les résoudre de manière pragmatique que notre Secrétaire générale fait ses propositions.

Michel COSNARD, président :

Monsieur Ponchon, je ne souhaite pas remplacer une règle absconse par une règle encore plus absconse. Je ne veux pas qu'on rentre dans le détail, vous avez bien compris. C'est pour cette raison que la proposition consiste à dire, autoriser la dérogation à cette règle pour nécessité de service, après accord de la Secrétaire générale. Autrement dit, je ne mets pas une nouvelle règle. Je ne dis pas un Parisien qui fait une évaluation dans Paris ne peut pas avoir droit, parce qu'après le cas de la personne en vague E, qui est à Cergy et qui va évaluer Marne-la-Vallée. C'est une telle complexité qu'on n'y arrivera pas. L'idée est de traiter au cas par cas et de le traiter de manière intelligente, avec des jurisprudences. On comprend bien, une fois qu'on l'a expliqué, que le cas présenté par Pierre Glaudes, bien sûr que la personne, on va lui rembourser son transport et lui prendre un hôtel. L'obliger à faire une heure et demie de trajet et ne pas dîner avec les experts parce que l'arrivée dans la gare de RER, elle ne se sent pas assez en sécurité, c'est normal. Ce sera apprécié par la Secrétaire générale. Il ne s'agit pas d'en faire une règle automatique, mais de permettre des dérogations. Je préfère une règle générale qui repose sur l'intelligence de Nelly, la Secrétaire générale, et bien entendu, après avis des directeurs de département. Voilà la proposition.

Jean-Marc HEINTZ :

J'ai un commentaire pour dire que tout ce qui va dans le sens de la simplification ou du bon sens me semble vraiment intéressant et favorable.

Thierry PONCHON:

Ma remarque va dans le sens inverse, c'est-à-dire pour une simplification et ne pas avoir à faire appel à de la dérogation et dire que c'était consensuel.

Michel COSNARD, président :

Soit on remplace une règle par une autre règle, soit on met cette dérogation. Très franchement, si je pouvais, je mettrais une règle dérogatoire sur tout ce dispositif. Ce dispositif a été inventé pour des entités qui ne sont pas le Hcéres. C'est toute la difficulté, là encore, mais il faudra du temps. C'est dommage que Monsieur GROSPERRIN ne soit pas là, du fait que nous n'ayons pas la personnalité morale. Lorsqu'on est dans un organisme ou dans une université, le président peut décider telle ou telle politique. Nous ne pouvons pas. Il faut absolument que l'on puisse déroger. On essaye au cas par cas. Là, on parle des vagues D et E. Vraisemblablement, pour la vague A, il faudra aussi faire une nouvelle dérogation. Je vous demande vraiment de nous accompagner dans cette voie, parce que c'est la qualité de notre évaluation qui dépend de la qualité des experts que nous pouvons recruter. Si on ne leur assure pas des conditions minimums d'efficacité dans ce domaine, nous n'aurons plus d'experts. C'est une évidence.

Gérard BERRY :

J'ai une remarque technique parce que c'est quelque chose qui m'est arrivé souvent, personnellement et aux experts que j'invitais. Avec les billets pris par une agence, il est souvent impossible de changer de billets le week-end, ce qui est un extraordinaire casse-pieds. Est-ce que vous savez le faire, parce que le week-end, les agences sont fermées.

Nelly DUPIN :

Je n'ai pas constaté de difficultés.

Michel COSNARD, président :

J'ai demandé que l'on soit vigilant sur ces questions et à l'écoute des experts. Ce sont des personnes très importantes pour nous. Il faut prendre toutes les précautions pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions. Je vais mettre au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité, je vous en remercie.

Indemnités des experts. Je ne vous présente pas de slide. Je souhaiterais avoir votre soutien pour essayer d'explicitier les indemnités accordées aux experts. L'arrêté du 15 septembre 2015 fixe les montants des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres du collège et à certains personnels du Haut Conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Pour les experts, le montant maximal de l'indemnité prévue à l'article 4 du décret est fixé à 600 euros par mission d'évaluation, sans pouvoir excéder 200 euros par jour. Ce montant est très peu attractif au vu de la charge de travail que cela occasionne et de ce qui se pratique dans d'autres structures d'évaluation. Nous avons essayé de faire un petit benchmark en Europe :

- AAQ, 2 600 pour un expert, 3 600 pour le Président.
- ANECA, 1 000 euros pour un expert, 1 200 pour un Président,
- lorsque vous faites une évaluation par la Commission européenne, c'est 450 euros par jour,
- AEQES, forfait par jour de travail, plafonné à 8 jours, à 350 euros par jour pour un expert et 700 euros pour le président.

Ce sont trois agences dont les membres sont présents au collège. Nous avons balayé une quinzaine d'agences. Nous nous situons au niveau du Maroc et du Sénégal pour faire simple. Je ne parle pas du coût de la vie correspondant, on parle en euros. Ce sont des euros bruts. Il a fallu adapter le système pour être politiquement correct, en s'appuyant sur l'ambiguïté du terme Mission d'évaluation. C'est pourquoi il a été convenu qu'une évaluation puisse être composée de plusieurs missions, chacune de ces missions ne pouvant pas dépasser 600 euros. Si le rôle du président a été identifié comme une mission à part entière pour l'ensemble des départements, il a fallu clarifier et harmoniser les autres variables et les montants d'indemnisation entre départements, parce que peu à peu, s'étaient développées des pratiques spécifiques à chaque département.

L'objet de la note qui vous a été transmise pour délibération, nous permettra une meilleure transparence et facilitera le travail du contrôleur budgétaire qui, parfois, ne comprend pas alors qu'il y a un montant unique dans la loi. Nous souhaitons prendre aussi en compte la taille de l'entité, la complexité des tâches, et éventuellement la manière de servir. Pour ces raisons, le montant doit différer. Nous avons défini des maxima qui ne pourront pas être dépassés. J'ai demandé qu'il soit revu. La DGRI et la DGEIP nous appellent dans ce dispositif. J'en ai même parlé à Madame la Ministre. Il va nous falloir du temps puisqu'il s'agit d'un décret et d'un arrêté.

Avant d'avoir une évolution de ces dispositifs, j'ai souhaité que nous harmonisions nos pratiques, d'où la note qui vous est présentée, qui prévoit par département, le dispositif suivant. Je vais prendre quelques cas, mais je ne détaille pas. Nous avons prévu que :

- pour l'évaluation d'une entité de recherche avec visite, on était sur le montant de 600 euros. Pour le président, qui a un rôle particulier, on passerait à 900 euros. Ce sont des montants maximums.
- pour l'évaluation d'une école doctorale, 600 euros par expert et 1 000 euros pour le président, le président jouant, là encore, un rôle particulier.
- pour l'évaluation d'un établissement, pour un expert, on pourra aller jusqu'à 1 000 euros et 1 800 euros pour le président.
- pour une coordination territoriale, ce seront les mêmes montants.

Je ne détaille pas, vous avez le document. Ce sont des montants maximums. Autant vous dire que ces montants ne nous mettent pas obligatoirement dans le peloton de tête des pays européens, mais au moins, ils nous permettent de reculer à la queue du peloton, ceci avant de pouvoir avancer vers des dispositifs et un arrêté qui sera beaucoup moins contraignant et qui permettra une meilleure prise en compte des experts. J'ai souhaité qu'on puisse avoir des montants plus attractifs que 600 euros, soit pour les experts internationaux qu'on utilise dans nos comités, soit pour les experts Français qu'on envoie à l'étranger pour des expertises internationales.

Je ne veux pas rentrer dans le détail. Vous avez les documents. Je suis prêt à prendre des questions et je vous demanderai de voter sur ce dispositif.

Jean-Marc HEINTZ :

Mais cela veut dire qu'il va falloir demander une augmentation des moyens du Hcéres. Cela va représenter une augmentation.

Michel COSNARD, président :

Non, pas du tout.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci, à l'unanimité.

Michel COSNARD, président :

Le dernier point dans cette séquence concerne les chargés de mission scientifique. A partir de la vague D, on a décidé qu'à côté des conseillers scientifiques, nous ferons appel à des chargés de mission scientifique. Je m'explique. Les conseillers scientifiques ont leur rôle au sein du Hcéres qui est d'organiser les évaluations. Un conseiller scientifique a la charge d'un certain nombre d'évaluations, qu'il met en place. C'est lui qui sélectionne les experts, met en place le comité, fait tout le suivi scientifique de l'évaluation, depuis le début jusqu'à la fin, c'est-à-dire jusqu'à la production du rapport d'évaluation. Ces conseillers scientifiques sont soit des enseignants-chercheurs, soit des chercheurs en activité. Nous les prenons en délégation lorsqu'il s'agit d'enseignants-chercheurs ou en mise à disposition lorsqu'il s'agit de chercheurs. Pour suivre l'évolution des statuts, nous avons été conduits à rembourser cela sur la base du salaire complet d'un enseignant-chercheur, ce qui conduit à ce que le remboursement d'un conseiller scientifique est plus que doublé par rapport aux pratiques précédentes.

Or dans certains cas, nous avons besoin de conseillers scientifiques pour des missions très ponctuelles, en particulier pour des disciplines où il y a peu d'unités de recherche ou des champs de formation où il y a peu de formations. S'il faut recruter un conseiller scientifique, c'est une dépense importante pour un travail qui ne le justifie pas complètement. Nous avons souhaité mettre en place des chargés de missions scientifiques. Ils ne seront plus en délégation Hcéres. Ils travailleront essentiellement dans leur établissement sur la base de dossiers qu'on leur fera parvenir. Ils suivront un petit nombre d'évaluations. Ceci nous permet de diminuer le nombre de conseillers scientifiques, tout en maintenant une qualité de l'évaluation et une pertinence scientifique de la coordination de ces évaluations. Le CMS n'est pas mis en délégation, mais il participe à des missions ponctuelles. Il organise les comités d'évaluation. Il accompagne la visite de ce comité sur site. Il suit le travail du comité jusqu'à la publication des rapports, mais il ne participe pas aux autres activités du département, et en particulier, il n'est pas tenu de venir travailler au Hcéres chaque semaine.

Nous souhaitons qu'une indemnité soit versée à chacun de ces chargés de mission scientifiques. Nous la ferons proportionnelle au nombre de comités d'évaluation qu'ils auront à mettre en place, en plafonnant cette indemnité à 7 500 euros annuels. Là encore, je ne vous détaille pas la note. Les montants sont un peu compliqués selon le nombre d'unités, la taille des unités, le nombre de formations, la taille des écoles doctorales. Grosso modo, pour les unités de recherche, par unité ça va de 500 à 700 Euros, ce qui fait qu'en réalité, le montant maximum est plafonné à 3 000 ou 3 500 euros. Pour les formations, les évaluations sont d'une à quatre écoles doctorales avec un plafond à 750 euros pour quatre écoles doctorales. Nous sommes dans des montants très faibles, qui permettent une économie importante. Nous envisageons, pour la vague D, d'avoir 43 chargés de missions scientifiques, ce qui nous permettra de réduire le nombre de conseillers scientifiques de 125 à 100. J'ai besoin de votre accord pour cela. Le dispositif d'indemnité sera une rémunération complémentaire. Il faudra que chacun de

ces conseillers demande l'accord de leur établissement. C'était le terme que je cherchais, une autorisation de cumul.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? A l'unanimité. Je vous remercie.

Nous aurons fini cette partie un peu technique mais importante dans le fonctionnement du Conseil. Le dernier point est un point international. Je vois que François est là. Je vais essayer de parler sous son contrôle.

6. POINT DE LA COMMISSION D'ACCREDITATION A L'INTERNATIONAL

Ce matin, s'est réuni la Commission d'accréditation à l'international. Etaient présents :

- François PERNOT, directeur département Europe et international,
- Nelly DUPIN,
- Eliane KOTLER,
- Raphaël LLAVORY,
- Loris GAUDIN,
- Jacques COMBY.

S'étaient fait excuser : Hélène KIRCHNER et Pierre VAN DE WEGHE qui étaient à l'étranger aujourd'hui.

La Commission avait un dossier à examiner qui est l'Université Polytechnique du Costa Rica, le TEC, *Tecnológico de Costa Rica*. C'est une université qu'on pourrait rapprocher de l'université technologique de Compiègne ou de celle de Troyes. C'est un peu dans la veine de celle que nous avons évaluée au Vietnam. Un Comité d'évaluation a été mis en place, présidé par un professeur Belge, ancien recteur de l'Université de Louvain et composé de six autres membres. Je vous passe le détail. On est toujours dans le même processus, rapport d'autoévaluation, visite, évaluation, à l'issue de l'évaluation, une proposition d'accréditation. La Commission a examiné les six domaines et chacun des critères. Sur la base de ces critères, la décision que la Commission a prise est d'accréditer, pour cinq ans, l'Université technologique du Costa Rica, avec un certain nombre de recommandations qui feront l'objet d'une rédaction plus détaillée par François. Elle portera, essentiellement, sur l'organisation du pilotage de l'université, sur le développement de la recherche et le lien entre recherche et formation et sur la politique internationale de l'établissement. Ces recommandations ne sont en aucun cas de nature à rendre difficile l'accréditation. Ce sont simplement des évolutions dans la stratégie de l'établissement. Nous avons considéré que cet établissement était un établissement d'excellent niveau en ce qui concerne la stratégie, l'enseignement, la politique des étudiants et la place des étudiants dans les universités. D'ailleurs, par certains points, d'une qualité tout à fait grande et tout aussi bien en ce qui concerne l'éthique et les problèmes d'intégrité scientifique qui sont très bien traités au niveau de l'université.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Comme je vous l'ai dit, nous avons, dans le pipeline, plusieurs universités au Liban. Nous allons continuer sur les Masters africains, au Moyen-Orient, en Russie, au Luxembourg.

Comme d'habitude, le rapport d'évaluation et le rapport final d'accréditation seront mis en ligne sur le web.

Je vous souhaite un bon retour chez vous. Je vous remercie de votre participation. Rendez-vous en janvier pour la prochaine réunion du Conseil du collège.

Fin des travaux à 17 heures 30.